

**COMPTE-RENDU DE LA CLI, COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
DES CNPE BUGEY & IONISOS**

Séance du 16 mars 2023

Excusé(e)s : Mme Viviane VAUDRAY, Conseillère départementale de l'Ain, M. Jacques BARADEL, Ordre des médecins, Mme Christelle LAGADEC, Conseillère Ambutrix, M. François FERRETI, commune de Balan, Mme Marie-Françoise VIGNOLLET, Maire de Bettant, M. Eric GAILLARD, Maire de Saint-Maurice-de-Remens, Mme Delphine FRAMINET, Commune de Souclin, M. Philippe FILLOD, Adjoint au maire de Creys-Mépieu, Mme Marie SANDRIN, Maire d'Arandon-Passins, M. Philippe ZUCCARELLO, Adjoint au maire Pont-de-Chérury, Mme Magaly POUDEVIGNE, Adjointe au maire de Vaulx-Milieu, M. Daniel IOSTI, sortir du nucléaire, M. Eric BONNAT, FNE-01, M. Rémy LASNET, CFDT, Louis GIREAU, Elu de la CCI de l'Ain, Mme Axelle PORTIER, IRSN, M. Richard ESCOFFIER, ASN, Mme Catherine MALBOS, ARS AUVERGNE RHONE ALPES, Caroline GADOU, Sous-Préfecture de la Tour du Pin.

Présents : 62 personnes

1. Accueil et préambule

Présentation par M. Jean-Yves FLOCHON, Président de la CLI

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI salue les membres présents et les remercie de leur disponibilité pour cette plénière de la Commission Locale d'Information des CNPE Bugey et IONISOS. L'ordre du jour est assez chargé, mais c'est assez habituel pour ces rencontres de la CLI. Il procède à la lecture de l'ordre du jour et tient particulièrement à remercier Monsieur le sous-préfet, Monsieur le directeur de la centrale de Bugey, les services de l'État, la directrice et responsable du site de l'entreprise IONISOS, les collègues de l'assemblée départementale, Madame Élisabeth LAROCHE de la Commission des finances et Charles De La Verpillère, vice-présidente de l'assemblée départementale en charge de l'aménagement du territoire. Sans plus attendre, il laisse la parole à Monsieur BOYER qui va présenter les événements d'exploitation depuis la dernière CLI.

2. Évènements d'exploitation (depuis la dernière CLI du 12/12/2022) – Déclaration d'un évènement significatif environnement relatif à une augmentation de la quantité de tritium dans un piézomètre le 14/01/2023

Présentation par M. Pierre-Louis BOYER et Cécile MACHET

Pierre-Louis BOYER remercie Monsieur Le Président, et va passer la parole à Cécile MACHET, cheffe de mission environnement sur le CNPE de Bugey. Elle procèdera d'abord à la présentation et ensuite, ils répondront aux questions, comme d'habitude.

Cécile MACHET est responsable environnement sur le CNPE de Bugey. Elle va présenter les évènements d'exploitation depuis la dernière CLI et ce point est en lien avec la détection de tritium dans la nappe. Elle s'aidera du document joint.

Éléments de compréhension sur le tritium (Cf. page 4) :

Le tritium a une origine naturelle, mais est surtout produit par les réacteurs nucléaires. Sa présence est une caractéristique des rejets d'une centrale nucléaire.

Le tritium est l'un des principaux isotopes de l'hydrogène. Il est très mobile et suit la molécule d'eau. C'est un élément peu radiotoxique. La limite de l'OMS pour l'eau potable est à 10 000 Bq/L. Au-delà de ces éléments, la détection en nappe du tritium est caractéristique d'un potentiel incident d'exploitation et c'est pour cette raison que sa teneur est surveillée. Cette détection entraîne alors des investigations, afin d'en déterminer l'origine.

Augmentation de la quantité de tritium dans un piézomètre (Cf. pages 5, 6 et 7) :

Le CNPE de Bugey dispose d'un réseau de 76 puits de contrôle appelés « piézomètres » qui surveillent les eaux souterraines situées sous la centrale (cf. photo sur le document). Il s'agit d'un puits dans lequel il y a régulièrement des prélèvements effectués à plusieurs dizaines de mètres de profondeur. Ces prélèvements sont ensuite analysés.

Le 15 décembre 2022, le laboratoire environnement de la centrale identifie une augmentation de l'activité en tritium sur un prélèvement réalisé sur un des puits de contrôle. Les valeurs identifiées sont de 535 Bq/L et de 618 Bq/L, soit une valeur supérieure au seuil de 100 Bq/L. Ce dépassement de seuil engendre des investigations et la fréquence de surveillance des prélèvements a donc été augmentée dans ce piézomètre.

Le suivi a permis d'afficher une baisse quotidienne et régulière des valeurs pour atteindre aujourd'hui environ 5,5 Bq/L sur le premier piézomètre. À partir de janvier, ils ont constaté que la zone marquée suivant l'écoulement naturel dans le Rhône s'était déplacée vers un deuxième piézomètre qui affichait 138 Bq/L le 2 mars 2023 et aujourd'hui (NDLR : le 16 mars 2023), les valeurs sont aux alentours de 40 Bq/L. Des analyses complémentaires ont été réalisées et ont montré qu'il n'y avait aucun autre radioélément artificiel présent dans les prélèvements. Depuis cet évènement, ils n'ont pas détecté de dépassement de seuil de 100 Bq/L d'activité en tritium sur les autres piézomètres, y compris ceux situés en bordure de site. La présence de tritium a donc été localisée à l'intérieur du site et s'écoule lentement vers le Rhône. Cet évènement a fait l'objet d'une déclaration à l'ASN en date du 22 décembre 2022.

Des investigations ont été lancées et la raison la plus probable qui explique cette élévation est reliée à un évènement d'exploitation qui a eu lieu en novembre et qui avait conduit à l'écoulement d'un puisard (*point bas*) dans un ouvrage souterrain reliant plusieurs rétentions du site. Pour rappel, il y a un réservoir d'effluent radioactif avant rejet situé dans une rétention en béton qui permet de retenir les effluents en cas de fuite du réservoir. Il y a également un puisard qui permet de récupérer les égouttures. Les égouttures sont ensuite relevées dans d'autres systèmes de traitement. Cet ouvrage assez complexe sur le site relie plusieurs rétentions et plusieurs systèmes de bache par des ouvrages souterrains (cf. schéma page 6) :

- En rouge et en bleu : les rétentions avec les réservoirs (points noirs) qui servent à collecter les effluents,

- En noir : les canalisations souterraines. Il s'agit de conduites enterrées en béton armé avec une âme en tôle qui relie l'ensemble du système,
- En vert : un puisard point bas dans lequel est récupéré l'ensemble des égouttures et eaux de pluie du système.

Ce puisard dispose d'un système de relevage, afin de récupérer ce qui s'écoule dans le puisard en vue de le remettre dans le système de traitement des effluents. Le 9 novembre 2022, il y avait un chantier de réparation d'une des pompes de relevage du puisard et suite à des aléas successifs, la deuxième capacité de relevage a été perdue. Ils n'ont donc pu être en mesure de vider de suite le puisard, ce qui a conduit à un écoulement de celui-ci dans l'ouvrage souterrain. Les équipes ont alors été mobilisées assez rapidement pour pouvoir vider le puisard et récupérer la fonction de relevage. Le 11 novembre, il a ainsi été possible de retrouver un niveau bas. Depuis, des actions de renforcement du relevage du puisard ont été mises en œuvre et les investigations sur les ouvrages souterrains se poursuivent.

La photo qui figure en page 7 du document représente des bâches (*grands ronds*) avec autour les rétentions qui sont peu visibles. Les lignes vertes correspondent aux ouvrages souterrains. Les points bleus correspondent aux piézomètres présents sur le site. Les points entourés de rouge sont les puits de contrôle dans lesquels l'augmentation de tritium a été identifiée, en sachant que le point le plus haut correspond au premier piézomètre sur lequel du tritium a été détecté en décembre, celui du dessous est le second dans lequel il y a eu un écoulement en début janvier. Les autres piézomètres représentés par des points bleus sont également surveillés.

Cet évènement n'a pas eu d'impact sur l'environnement ni d'impact sanitaire sur les populations. En effet, les eaux souterraines présentes aux environs du piézomètre ne font pas l'objet d'usage direct, ni pour la production d'eau potable ni pour les besoins agricoles ou d'élevages. Les valeurs sont inférieures à la valeur guide de potabilité de l'eau fixée par l'OMS (10 000 Bq/L). Les investigations sur l'ouvrage souterrain se poursuivent et des actions de renforcement du système de relevage ont été définies. L'ensemble des données sont petit à petit déversées dans le réseau national de mesure de la radioactivité de l'environnement (www.mesure-radioactivite.fr). Ces dernières seront également présentes dans le rapport annuel de surveillance de l'environnement du CNPE accessible au public.

Elle en a terminé avec sa présentation et se tient disponible pour répondre aux éventuelles questions.

Questions/Réponses

M. Joël GUERRY constate que c'est une réédition de ce qu'il s'était passé en 2017. Pour rappel, il y avait également eu un problème avec un puisard. Une pompe était en réparation depuis presque un an et une autre pompe avait été montée à l'envers et était donc tombée en panne. Ici, la situation est très similaire, il voudrait donc savoir comment la centrale nucléaire gère le retour d'expérience. À cet égard, il rappelle que pour la fuite de tritium de 2017, EDF avait été condamnée.

Cécile MACHET répond qu'il ne s'agit pas tout à fait de la même configuration que l'évènement de 2017. En effet, en 2017, EDF exploitait le puisard, mais ici, la difficulté s'est présentée pendant un chantier. Les défaillances n'ont pas été les mêmes et d'ailleurs, l'exploitant ne pensait pas avoir ce genre de défaillance sur une deuxième pompe. Vis-à-vis du retour d'expérience, comparé à 2017, elle pointe la rapidité à laquelle a été détecté le déversement du puisard et la mise en place de suite de moyens mobiles pour évacuer les effluents. Ceci fait penser que c'est grâce à cette réactivité que le marquage est bien moins important que celui de 2017, il y a donc eu des améliorations. De nombreuses études ont été menées visant à procéder à des renforcements sur cet ouvrage. L'exploitant est en train de regarder et d'étudier les actions qui ont été mises en place, afin de savoir ce qui n'a pas bien fonctionné. Des recherches sont en cours et ils ont du mal à comprendre pourquoi le

système souterrain génie civil n'a pas permis de retenir dans un laps de temps assez court cette faible fuite de tritium.

M. Joël GUERRY souligne malgré tout son interrogation, surtout qu'ils vont parler du grand carénage. En 2017, une pompe était en réparation depuis plusieurs mois et une autre, montée à l'envers, était tombée en panne. En 2023, une pompe est en réparation et celle en place tombe en panne. Il semble qu'il y ait un problème de vétusté sur ces pompes.

M. BOYER précise qu'en 2017, il ne s'agissait pas d'une pompe montée à l'envers. Une pompe était en panne et lorsque l'autre a démarré, comme le clapet d'antiretour de la pompe en panne était fuyard, au lieu de renvoyer des effluents dans le réservoir, cela tournait en rond et le puisard s'est rempli et a rempli les tuyauteries qui mettent en communication les rétentions. Les pompes peuvent tomber en panne, elles sont en extérieur et fonctionnent dans des conditions ambiantes parfois sévères. Le retour d'expérience était d'identifier rapidement ces pannes pour réparer au plus vite les pompes et c'est à l'occasion de la vidange du puisard pour aller réparer la première pompe que la deuxième a aspiré de l'eau boueuse, donc n'a pas pu vider. Par malchance, il a beaucoup plu à ce moment-là et comme les rétentions sont en extérieur, il y a eu un afflux important alors qu'il n'y avait qu'une pompe fonctionnelle. Ceci montre bien que le retour d'expérience sur la réparation des équipements nécessaires pour prévenir le débordement de ces puisards a été pris en compte. Il faut clairement avoir des moyens de pompage adaptés à une eau chargée, notamment quand il pleut. Ainsi, les deux événements peuvent apparaître similaires, mais dans les causes profondes, ils sont bien différents. Il n'y a pas eu de défaut de surveillance puisque cela a été détecté par les équipes de conduite. Il n'est pas question non plus de vétusté puisque les pompes sont remplacées régulièrement. Tout équipement peut tomber en panne et la panne en 2023 a été conjuguée à la perte de la deuxième pompe qui était chargée du fait d'une pluie abondante. Ceci n'excuse pas cela, mais évidemment, comme tout événement, cela permet d'avoir un retour d'expérience. L'analyse a été envoyée cette semaine à l'ASN, et ce, dans le respect des deux mois, et ce point y est clairement identifié.

M. Jean PORTALIER (ACER) entend que l'exploitant parle du tritium comme étant un élément naturel et ça l'est, mais en proportion de 1 pour un milliard de milliards d'atomes d'hydrogène, soit 10 puissance 18, c'est donc extrêmement rare dans la nature. La production de tritium dans les centrales est donc bel et bien issue du processus de réaction dans le réacteur, c'est ainsi une production artificielle.

M. BOYER le confirme. Le propos de Cécile MACHET consistait à souligner le fait que le tritium est un élément naturel dans la mesure où il est produit par le rayonnement du soleil sur l'atmosphère. Toutefois, il est évident que la centrale en produit ; autrement, il n'y en aurait pas dans l'installation. Il s'agit de tritium artificiel produit par la centrale, mais il y en a aussi tout autour de chaque individu par l'effet du rayonnement solaire.

M. PORTALIER est d'accord, mais répète que c'est extrêmement rare.

M. BOYER ne trouve pas que ce soit si rare que cela. Dans un volume d'un mètre cube, il y a 1 000 milliards de milliards de molécules, il s'agit de l'infiniment petit et ce ne sont pas des chiffres qui veulent dire grand-chose. Toutefois, en effet, c'est un élément qui existe à l'état naturel, mais qui se retrouve aussi artificiellement dans les installations de la centrale.

M. Maxime JANUEZ (journaliste à « l'Ain pact »), a deux questions générales. Pas mal de fissures se sont déclenchées dans le canal secondaire de refroidissement du réacteur de Penly. Il se demande si c'est quelque chose qui fait peur à l'exploitant actuellement et souhaite savoir si des recherches vont être faites pour voir

s'il y a des soucis à cet endroit. Apparemment, cela n'avait pas été repéré la première fois, et ce, malgré les visites sur ce genre de réacteur.

M. FLOCHON remercie le journaliste d'avoir posé cette question. La presse est conviée, cependant, il ne s'agit pas d'une conférence de presse. La presse est invitée à suivre les débats, mais pas à participer à ces échanges.

M. JANUEZ s'en excuse.

M. FLOCHON précise que ce sont les règles. Il s'agit d'une commission plénière qui réunit les membres de droit de la CLI. Il est possible d'interagir comme cela vient d'être fait avec l'assistance. Puisqu'une question a été posée, il va essayer d'y répondre, mais il souhaitait faire un rappel de la règle du fonctionnement de la commission.

M. JANUEZ, s'excuse une nouvelle fois, comme il avait été invité, il pensait pouvoir poser des questions.

M. BOYER indique que dans une logique de transparence et d'information, il va apporter des éléments de réponse. Le phénomène de corrosion sous contrainte a déjà été présenté à plusieurs reprises en CLI, notamment en CLI publique. Ce phénomène assez connu est apparu sur la centrale de Civaux en novembre 2021. La particularité c'est qu'ils ne s'attendaient pas à retrouver ce phénomène à ces endroits précis. La corrosion sous contrainte est documentée, mais quand cela apparaît à un endroit où ce n'était pas attendu, cela interroge et c'est pour cette raison que de manière très réactive, EDF, sous le contrôle de l'ASN, a proposé une stratégie assez « offensive », elle est d'ailleurs reconnue comme telle par l'ASN, mais aussi par l'ensemble des exploitants étrangers. EDF a procédé à des arrêts préventifs de beaucoup de réacteurs pour contrôler cette corrosion sous contrainte, dont l'origine a pu être identifiée. Maintenant, ils sont capables de déterminer des réacteurs qui y sont plus ou moins sensibles.

Sur la centrale de Bugey, il y a deux réacteurs sur lesquels il n'est pas possible de garantir l'absence de corrosion sous contrainte et c'est pour cette raison qu'au cours de l'année 2022, des contrôles ont été effectués sur les réacteurs 3 et 4 en anticipant à avril 2022 l'arrêt programmé pour maintenance du réacteur 4 prévu en octobre 2022, et ce, en modifiant très lourdement le programme d'activités. Ceci a permis de démontrer que sur les réacteurs 3 et 4, il n'y avait pas de corrosion sous contrainte sur le périmètre initial investigué. Cependant, c'est cette stratégie assez offensive de contrôle des fissures qui a conduit le parc nucléaire à une production historiquement basse. Quand bien même il y a une grosse tension sur le périmètre de la production d'électricité avec toutes les crises qu'il y a actuellement (*prix du gaz, guerre en Ukraine*), EDF n'a pas transigé avec la sûreté et a fait ce qui lui paraissait juste de faire dans le cadre de la maîtrise de la sûreté qu'elle doit assurer en tant qu'exploitant responsable.

Le journaliste a fait référence à la centrale de Penly ; M. BOYER confirme qu'il y a quelques semaines, le site a découvert qu'une autre soudure était affectée par le phénomène de corrosion sous contrainte, mais l'origine n'est pas la même. Elle remonte en effet à la construction des centrales, car quand les soudures n'étaient pas bonnes du premier coup, les techniciens refaisaient des morceaux de soudures et c'est sur celles-ci, doublement réparées, que le phénomène a pu être généré, notamment par la contrainte initiale mise dans les tuyauteries. Il est encore trop tôt pour en parler, des discussions sont en cours avec l'ASN sur la stratégie de contrôle de ces soudures réparées. Aujourd'hui, sur le réacteur n° 5, une soudure fera l'objet d'un contrôle qui sera réalisé lors du prochain arrêt pour maintenance qui aura lieu début mai. Ce sont des contrôles préventifs et encore une fois, il n'est pas possible de démontrer l'absence de corrosion sous contrainte, mais ne pas être capable de le démontrer est suffisant pour aller voir in situ lors de l'arrêt de la tranche 5 s'il y a de la corrosion sous contrainte ou pas.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI note qu'il n'y a plus de question. Il remercie les intervenants pour les éclairages qui ont été apportés et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

3. Présentations thématiques – Bilan de la campagne de maintenance 2022 et présentation de la campagne 2023 (CNPE Bugey)

Présentation par Pierre-Louis BOYER, Directeur de la centrale – EDF

Pierre-Louis BOYER, Directeur de la centrale – EDF explique que le bilan de maintenance 2022 n'est autre que le rappel de la présentation des perspectives 2022, point qui a été présenté fin 2021. L'année 2022 a été particulièrement marquée par le dossier de la corrosion sous contrainte. L'année aurait normalement dû être plus calme que les précédentes notamment parce qu'il y a eu deux visites décennales et demie (*très lourde*) l'année précédente. Cette année, il devait y avoir la fin de la visite décennale de la tranche 5, une visite partielle sur la tranche 3 et un arrêt pour simple rechargement sur la tranche 4 en fin d'année, mais l'histoire est finalement un peu différente pour cette question de corrosion sous contrainte. L'exploitant a anticipé l'arrêt pour maintenance du réacteur n° 4, afin de réaliser des contrôles de ce phénomène.

L'année dernière, sur 365 jours, il y a eu 430 jours d'arrêt pour le recouvrement d'arrêt de tranche. Cela a donc été très éprouvant pour les équipes de la centrale qui sortaient d'une période très chargée avec les visites décennales et qui ont également été mobilisées pendant la période de Covid. Il souhaite souligner tout l'engagement et l'investissement de tous les salariés de la centrale ainsi que des partenaires industriels qui ont réalisé cet exploit de réaliser ce programme industriel, et ce, malgré des conditions très difficiles.

Bilan des arrêts 2022 – Visite décennale de l'unité n° 5 du 31 juillet au 21 avril 2022 (Cf. page 12) :

La visite décennale de l'unité n° 5 a commencé le 31 juillet 2021, elle s'est terminée le 21 avril 2022. Cette visite décennale s'est déroulée comme d'habitude. Il y a eu trois épreuves règlementaires obligatoires réalisées. En effet, tous les 10 ans, en conditions assez extrêmes, les parties de l'installation qui ne sont pas remplaçables sont testées.

Dans la partie nucléaire :

- Épreuve enceinte de confinement : l'enceinte de confinement est montée à une pression de 5 bars, soit cinq fois la pression atmosphérique, afin de vérifier qu'elle répond bien aux critères d'étanchéité et qu'elle puisse faire son office d'enceinte de confinement en cas d'accident nucléaire.
- Épreuve hydraulique du circuit primaire : le circuit primaire est celui dans lequel circule l'eau qui refroidit le réacteur et permet de transporter des calories pour fabriquer la vapeur. Ce circuit fonctionne habituellement à 155 bars, soit 155 fois la pression atmosphérique. Pendant l'épreuve hydraulique, le circuit primaire est monté à 207 bars, afin de vérifier l'absence de défauts et de fuite.
- Contrôle de la cuve : la cuve n'est en effet pas plus remplaçable que l'enceinte de confinement, c'est ce qui fait la réelle durée de vie des installations. Là encore, le contrôle a consisté à vérifier l'ensemble des soudures de la cuve, afin de s'assurer qu'elle était toujours apte à fonctionner en toute sûreté pour une durée minimum de 10 ans supplémentaires.

Ces contrôles réglementaires ont été faits et il en a résulté que les pièces non remplaçables pouvaient fonctionner en toute sûreté pour 10 ans supplémentaires. Il a ensuite été possible d'entreprendre les autres activités de maintenance classique et proposer à l'ASN un redémarrage du réacteur fin avril.

Dans la partie non nucléaire :

- Remplacement d'un diesel de secours,
- Épreuves hydrauliques du circuit secondaire principal. Ces épreuves se font de la même façon que celles qui ont été menées sur le circuit primaire. Le circuit secondaire transporte la vapeur et il a été soumis au même traitement que le précédent, afin de démontrer la tenue dans le temps du circuit secondaire.

Quelques chiffres clés :

- Ces visites décennales représentent plus de 20 000 activités,
- 61 chantiers de modification.

Il rappelle que c'est pendant la visite décennale qu'EDF a amené les modifications qui ont permis d'élever le niveau de sûreté du réacteur n° 5, comme cela avait été fait sur les réacteurs n° 2 et 4. Le but est d'amener le niveau de sûreté des réacteurs à un niveau équivalent de l'EPR qui est le meilleur standard de sûreté au monde actuellement. Ce sont donc évidemment des travaux extrêmement importants.

- Plus de 28 000 heures de travaux de robinetterie,
- Les modifications représentent plus d'un million d'heures travaillées,
- Plus de 25 000 heures d'examens non destructifs. Par exemple, le phénomène de corrosion sous contrainte a été découvert parce qu'il y a beaucoup d'examens non destructifs réalisés. Des contrôles sont également entrepris sur des soudures, chaque année et à chaque arrêt depuis le début de la vie des réacteurs,
- 120 entreprises partenaires ont travaillé avec EDF pour ces visites décennales,
- 4 000 intervenants interviennent au quotidien.

Bilan des arrêts 2022 – Arrêt pour simple rechargement de l'unité n° 2 du 19 février au 19 mai 2022 (Cf. page 13) :

En parallèle du redémarrage intervenu le 21 avril 2022, il y a eu un arrêt pour simple rechargement sur la tranche 2. Cet arrêt a démarré le 19 février et s'est terminé le 19 mai 2022. Il rappelle qu'il existe trois types d'arrêts :

- Les arrêts simples pour rechargement : EDF décharge et recharge le réacteur et procède à des activités qui sont obligatoires tous les ans,
- Les visites partielles/visites pour maintenance : les maintenances sont un peu plus lourdes, notamment sur des équipements qui ne sont pas accessibles en fonctionnement,
- Les visites décennales : elles sont faites tous les 10 ans et consistent à réaliser des épreuves règlementaires et à faire un contrôle complet de l'ensemble des installations.

Cet arrêt simple pour rechargement aura duré 89 jours. Il pointe que cela a été plus long qu'un arrêt simple pour rechargement classique, car EDF a été obligée d'analyser des épreuves hydrauliques qui n'ont pas une fréquence annuelle. Normalement, ce type de vérification n'est pas fait pendant un arrêt pour simple rechargement, mais comme le Covid a induit le décalage de certaines activités, ces dernières ont été réalisées dans le respect des échéances et des butées règlementaires pendant cet arrêt simple. Les travaux qui ont été réalisés ont été mis pour information dans le document. Ces travaux représentent 4 000 heures de travaux de robinetterie : il est intéressant de voir les différences d'intensité. En effet, sur une visite décennale, les travaux de robinetterie représentent plus de 28 000 heures et ici, pour un arrêt simple rechargement, elles représentent 4 000 heures. Cela permet d'avoir une idée de l'intensité du travail qui est réalisé sur les visites décennales.

Bilan des arrêts 2022 – Visite partielle de l'unité n° 3 du 29 avril au 26 août 2022 (Cf. page 14) :

Le mois d'avril 2022 aura été chargé. EDF a également engagé la visite partielle de l'unité 3 qui était initialement prévue à ces dates. Il invite chacun à prendre connaissance du document pour y lire le détail des travaux qui ont été réalisés pendant celle-ci. Elle a représenté 17 000 heures de travaux de robinetterie, chiffre une nouvelle fois qui est intéressant en comparaison avec la visite décennale de l'unité 5 (16 000 heures) et l'arrêt simple pour rechargement de l'unité 2 (4 000 heures). De plus, cette visite partielle aura représenté 10 000 heures d'examens non destructifs qui ont permis de faire les contrôles de corrosion sous contrainte et d'effectuer les différents contrôles périodiques, car ce sont des installations très surveillées. C'est pour cette raison qu'EDF a aujourd'hui une vision très claire des contrôles supplémentaires à réaliser dans le cadre de la corrosion sous contrainte.

Bilan des arrêts 2022 – Arrêt anticipé de l'unité n° 4 le 9 avril 2022 pour des contrôles et expertises sur le phénomène de corrosion sous contrainte, suivi d'un arrêt pour simple rechargement du 18 août au 12 novembre 2022 (Cf. page 15) :

Les contrôles de corrosion sous contrainte sont des contrôles qui nécessitent de découper les tuyauteries pour aller contrôler les soudures dans un laboratoire spécialisé d'EDF situé à Chinon. Ce laboratoire a permis de constater l'absence de corrosion sous contrainte. Puisque la tuyauterie avait été découpée, il a fallu ensuite la réparer et cela aurait pris autant de temps que si le laboratoire avait découvert ce phénomène de corrosion dans la tuyauterie. Il a donc fallu ressouder les tuyauteries, procédure qui se veut très particulière. Ce travail a représenté 3 700 heures de travaux de robinetterie et a duré 217 jours. Le fait que cela ait duré autant de temps (complexité pour faire les contrôles de corrosion sous contrainte) a eu un impact sur la production nucléaire l'année dernière.

La campagne d'arrêt 2023 (Cf. page 17) :

Le programme qui se profile aujourd'hui est le suivant (*même si l'expérience a appris à Mr BOYER à être plutôt prudent*) :

- Unité 5 : arrêt pour simple rechargement pour une durée de 43 jours à partir du 6 mai 2023. Le contrôle devrait s'étendre sur certaines tuyauteries et certaines soudures pour vérifier s'il y a de la corrosion sous contrainte. Dans le cas où l'absence de corrosion sous contrainte est confirmée, ce que tout le monde souhaite, l'arrêt interviendra dans les délais annoncés. Dans le cas contraire, s'il s'avère qu'il est nécessaire de remplacer la portion de tuyauterie atteinte par ce phénomène, la fin de l'arrêt serait reculée.
- Unité 2 : visite partielle pour une durée de 95 jours à partir du 22 juillet 2023. Il s'agit d'une visite partielle assez classique sans contrôle de corrosion sous contrainte.
- Unité 3 : visite décennale pour une durée de 179 jours à partir du 4 novembre 2023. Il s'agira de la quatrième visite décennale sur le site. Elle soldera la phase A des travaux nécessaires dans le cadre de la poursuite de fonctionnement des réacteurs de Bugey après 35 années de fonctionnement.

Ces dates signifient que l'exploitant va avoir une charge de travail importante entre la visite partielle et la visite décennale. Deux équipes d'exploitation exploitent en parallèle une paire de réacteurs, ainsi, ce sera la même équipe qui exploitera les réacteurs 2 et 3. Il y a un enjeu assez fort à ce qu'il n'y ait pas de recouvrement entre les arrêts des réacteurs 2 et 3. Ce sont toujours des périodes très intenses et compliquées pour les équipes, les conditions ne sont pas les meilleures pour aborder une visite décennale. Cependant, les équipes feront avec, elles l'ont déjà fait, elles mettront tout en œuvre pour que les 95 jours de visite partielle soient respectés.

Pierre-Louis BOYER, Directeur de la centrale – EDF, va passer très vite sur le programme des arrêts puisque les choses sont toujours quasi identiques. Ce sont des contrôles périodiques, il est donc normal que ce soient les mêmes activités qui reviennent.

- L'arrêt pour simple rechargement de l'unité 5 nécessitera environ 4000 heures de travaux de robinetterie et environ 2 200 heures pour effectuer les examens non destructifs,
- La visite partielle de l'unité 2 a nécessité 25 dossiers de modification, les modifications continuent sur les installations,
- La visite décennale du réacteur n° 3 s'est vue classique et maîtrisée.

Il a bon espoir et assure avoir entièrement confiance en les équipes de la centrale et en les partenaires industriels pour faire de cette campagne d'arrêt 2023 une réussite comme cela a été le cas pour les années précédentes. Il en a terminé avec la présentation de ce point et se tient à disposition pour répondre aux questions.

Questions/Réponses

M. Joël GUERRY pointe que le réacteur de Bugey 3 a dépassé les 45 ans (4^{ème} visite décennale), il trouve qu'il y a là une grande souplesse, beaucoup plus que pour les contrôles techniques des voitures, cela l'étonne. Mme Nour KHATER (ASN) répond que concernant les dates des visites décennales et de dépôt de rapport de conclusions de réexamen qui est exigé règlementairement tous les 10 ans, la date du réexamen est fixée par rapport au dernier dépôt du réexamen, donc il peut effectivement y avoir des décalages du fait que le précédent réexamen a été reporté puisque la centrale avait été mise à l'arrêt un certain temps. Il y a donc un décalage dans le temps par rapport aux 40 ans.

Mr Joël GUERRY se demande alors comment justifier ce décalage pour Bugey 3. Il croit se souvenir que Bugey 5 a été arrêtée pendant presque deux ans.

Mme Nour KHATER indique que l'exploitant a pour obligation de remettre son rapport de conclusions de l'examen 10 ans après le précédent rapport de conclusions de réexamen. Il se trouve que pour Bugey 3, c'était après Bugey 5.

Pierre-Louis BOYER, Directeur de la centrale – EDF explique que Bugey 3 a été arrêté assez longtemps pour le remplacement préventif des générateurs de vapeur, ce qui explique le décalage. Il y a eu ensuite l'enchaînement des réacteurs 2, 4 et 5.

M. BURDAT souligne qu'historiquement, la tranche 3 est celle qui est la plus en arrêt. Le premier arrêt a été induit par le remplacement du tube guide en 1982 et il y a eu ensuite le couvercle de cuve, mais cela tombe toujours sur cette tranche. En cumulé, il pense qu'il y a eu plus d'arrêts sur cette tranche que sur les autres.

Pierre-Louis BOYER, Directeur de la centrale – EDF observe que M. BOURNAT a plus d'historique que lui, il s'en remet donc à son expertise.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI remercie Monsieur BOYER pour cette présentation et propose de poursuivre l'ordre du jour.

4. Avis de la CLI dans le cadre de l'enquête publique réexamen de sûreté des réacteurs 2, 4 et 5

Présentation par Jean-Benoît CHAMPAULT, Maire de Saint Éloi et par Sébastien DOUCET, expert en sûreté nucléaire

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI voudrait rappeler quelques éléments de contexte. Après 35 ans de fonctionnement, les réexamens de sûreté sont soumis à une enquête publique, afin de permettre au centre de fonctionner des années supplémentaires, d'où le fait que la CLI soit consultée dans le cadre de ce dossier. La CLI a fait appel à des volontaires pour participer à un groupe de travail qui réunissait à la fois des élus, des associations, des syndicats, des experts consulaires ainsi que des professionnels. C'est ainsi qu'un groupe de 12 membres a été missionné pour travailler sur ce projet, et ce, avec l'appui d'un bureau d'études qu'il remercie. Ce dernier va rappeler la façon dont le groupe de travail a pu travailler pour proposer un avis qui sera soumis tout à l'heure. Il rappelle que la première rencontre de ce groupe de travail avait été initiée en septembre 2022, avec une présentation détaillée du fonctionnement du CNPE et des trois réacteurs concernés par cette procédure. Monsieur GUERRY a ensuite envoyé un message en date du 3 janvier, pour faire part de son retrait des différentes réunions de travail. Il n'y a pas eu non plus la participation de l'autre représentante du tissu associatif FNE38. Les membres du groupe de travail se sont réunis à échéances régulières pour pouvoir produire cet avis. En ouverture de cette séquence consacrée au travail réalisé, il appelle Mr CHAMPAULT, maire de Saint Éloi, qui a participé à l'ensemble de ces réunions pour qu'il puisse faire part de son ressenti sur les modalités et l'effectivité du travail réalisé. Il en profite pour saluer l'arrivée du maire de Saint Vulbas qu'il remercie d'avoir mis à disposition cette salle pour leurs travaux.

Jean-Benoît CHAMPAULT, maire de Saint Éloi, s'est porté volontaire pour participer au groupe de travail et il lui a été demandé de faire un retour d'expérience. Il précise qu'il ne parle pas au nom du groupe de travail, mais à titre personnel. Il a estimé que c'était une opportunité d'échange, un recueil d'informations avec les exploitants et ses experts, l'IRSN, et l'ASN. Il s'est dit qu'en tant qu'élus, il y avait une opportunité pour un moment assez court de pouvoir échanger avec des personnes qu'il ne peut pas côtoyer habituellement. La mission consistait à donner un avis sur les dispositions proposées par EDF (*lors du quatrième réexamen périodique*) au-delà de la 35^{ème} année de fonctionnement des réacteurs 2, 4 et 5 du CNPE de Bugey. N'étant pas un expert sur le sujet, mais un élu, tout le monde comprendra que la mission n'était pas très simple. Un dossier de plusieurs milliers de pages leur a été remis, ce qui lui a rappelé ses études universitaires, l'objectif étant de savoir faire un choix.

La lecture complète n'étant pas possible, pour sa part, il s'est donc limité au réacteur n° 2 (*NDLR : un dossier de plus de 500 pages par réacteur*). La première lecture fut difficile, pour les amateurs d'alcool fort, c'est un peu comme une dégustation d'une bonne mirabelle, le premier passage est un peu difficile et le contenu est apprécié à la deuxième gorgée. Cette lecture lui a permis de se faire un avis sur le fond et la forme du sujet, d'en appréhender le périmètre et de constater l'étendue des thèmes abordés. Sur le fond, tout cela est quand même borné par un certain nombre d'experts comme l'IRSN, l'ASN et les experts d'EDF, c'est donc humblement qu'il a absorbé l'information en ayant peu d'avis critiques sur le sujet. Sur la forme, cette lecture lui a permis de comprendre le cheminement intellectuel et les dispositions proposées. Le groupe de travail, comme cela a été présenté, s'est réuni cinq fois, dont une visite des installations, sur tous les sujets traversés dans les documents remis. Le 5 janvier, EDF a reçu les membres du groupe de travail, le directeur a fait une présentation riche qui a permis au groupe de travail de se réunir l'après-midi pour commencer à réfléchir sur les thèmes sur lesquels les membres souhaiteraient avoir des informations complémentaires. Cette réunion a eu lieu trois semaines plus tard, le 27 janvier. Il en profite pour remercier EDF pour la qualité des intervenants, tant en visio qu'en présentiel. Pour donner un ordre d'idée, dans la journée du 27 janvier, le groupe de travail a été en contact avec une vingtaine d'intervenants spécialisés sur des thématiques particulières. Ces derniers sont intervenus sur quatre thèmes principaux sur lesquels les membres du groupe de travail avaient besoin d'informations :

- La partie séisme,
- La partie refroidissement,
- La partie vieillissement,
- La partie thermie.

Il n'entre pas dans le détail, il suppose que cela sera évoqué tout à l'heure. En conclusion, il voudrait simplement vous dire qu'en tant qu' élu, il lui semblait important de participer à ce moment, surtout quand la problématique de l'énergie est remise au niveau national dans le cadre des événements internationaux. Il se dit être à un âge où ses enfants l'ont gratifié de petits-enfants et il espère toujours que ces derniers auront la chance de ne pas avoir à apprendre à faire la guerre comme lui ou comme beaucoup de gens dans cette salle ont dû l'apprendre. Il pense que l'énergie est quelque chose qui doit être pris extrêmement au sérieux.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI, remercie Monsieur Jean-Benoît CHAMPAULT d'avoir apporté ce témoignage.

M. BOURNAT pointe qu'il y avait cinq collègues. Un collègue n'a donc pas été représenté.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI, acquiesce et précise que les représentants de la confédération helvétique du canton de Genève ont également décliné l'invitation à participer à ce groupe de travail. Il demande au représentant du bureau d'études à prendre la parole, afin de revenir sur les modalités pratiques.

Sébastien DOUCET, expert en sûreté, a été mandaté par le secrétariat de la CLI du Bugey, afin de les accompagner pour donner un avis technique sur le dossier qui était proposé par EDF. Dans un premier temps il présente les éléments de contexte qui ont pu être rappelés, notamment par Monsieur FLOCHON.

Un réexamen de sûreté est effectué tous les 10 ans sur toutes les installations nucléaires de base, dont les CNPE, avec une particularité pour ces derniers, c'est qu'après 35 ans de fonctionnement, la poursuite est soumise à une enquête publique. C'est dans ce cadre que la CLI a été consultée pour émettre un avis sur le présent dossier. L'autre spécificité des réacteurs EDF, c'est qu'ils sont faits de paliers (900 MW, 1300 MW...). Les premiers à passer au 4^e réexamen sont les 900 MW, dont font partie les réacteurs de Bugey et de Tricastin.

La spécificité d'avoir des réacteurs dits « par paliers (*produits en série*) » c'est que le réexamen va être fait en deux parties :

- Une partie générique qui correspond à tous les éléments communs de conception de ces réacteurs,
- Sera ensuite observée une partie qui est plus spécifique à chacun des réacteurs et peut l'être à des éléments liés aux agressions externes ou aux conditions de fonctionnement locales du réacteur en question.

Le schéma remis par EDF (*Cf. page 25*) illustre tout le temps qui a pu s'écouler sur ce type de dossier. La phase générique a débuté en 2013 et les discussions entre EDF, l'ASN et l'IRSN ont duré un certain nombre d'années jusqu'à aboutir en février 2021 sur un accord de l'ASN qui s'est retranscrit au travers de prescriptions techniques à adopter dans le cadre de la poursuite du fonctionnement de ces réacteurs. De 2019 à 2022, les travaux ont été réalisés lors des visites décennales sur les trois réacteurs concernés. Il y a également des travaux dits de phase B et de phase C qui sont réalisés à la suite de ceux qui ont été faits en premier lieu, lors de la visite décennale de chacun des réacteurs.

Les objectifs du 4^e réexamen (*Cf. page 26*) :

- La première des choses, c'est de s'assurer que les installations/matériels sont conformes aux règles de sûreté actuelles. Il est évident que la réglementation évolue et introduit des contraintes supplémentaires de par le retour d'expérience qui doit être vérifié pour chacune des autres installations.
- Ensuite, le vieillissement des réacteurs va être observé, puisqu'il y a bon nombre d'équipements qui ne sont pas remplaçables comme l'enclume de confinement et la cuve du réacteur. L'objectif de cette vérification est d'identifier s'il est possible de poursuivre sur les 10 ans supplémentaires.
- Enfin, ils vont regarder les situations d'accident. Le but est d'abaisser les conséquences potentielles de ces accidents au niveau de l'environnement et des populations aux alentours.

Ce réexamen aboutit à un plan d'actions dans lequel EDF a proposé des dispositions pour permettre de fonctionner 10 années supplémentaires. Les travaux associés à la mise en œuvre de ces modifications se font en plusieurs phases :

- La majeure partie des améliorations de sûreté est réalisée lors de la visite décennale. Mr BOYER a présenté tout à l'heure la durée approximative d'une visite décennale, cela dure plusieurs mois. Tous ces contrôles qui sont faits sont assez importants et sont retranscrits dans le dossier.
- Dans le dossier, il y a des éléments qui sont indiqués comme étant déjà réalisés parce qu'ils ont été faits lors de la visite décennale et d'autres qui vont être proposées ou réalisés dans les phases ultérieures, c'est-à-dire lors des phases B et C.

Comme l'a souligné le maire de Saint Éloi, le dossier est assez volumineux, sachant qu'ici, trois réacteurs étaient concernés (*un dossier par réacteur*). Chacun des dossiers est constitué de cinq pièces :

- Pièce 1 : Note de présentation,
- Pièce 2 : Rapport comportant les conclusions du réexamen périodique (RCR). Il s'agit d'un dossier très technique qui trace toutes les conclusions des différents examens qui ont été faits par EDF dans le cadre des travaux et études qui ont été effectués,
- Pièce 3 : Retranscription des dispositions proposées par l'exploitant à la suite du réexamen périodique,
- Pièce 4 : Bilan de la concertation,
- Pièce 5 : Les textes qui régissent l'enquête publique pour laquelle EDF soumet un dossier.

Les principales thématiques qui sont abordées dans le cadre de ce réexamen sont :

- Le volet « risques » : ils vont regarder tout ce qui concerne les agressions qui pourraient toucher les réacteurs (*internes et externes*). Le dimensionnement de l'installation va être vérifié vis-à-vis de ces agressions.
- Le volet « inconvénients » : l'objectif est de vérifier l'impact de l'installation, notamment sur l'environnement présent aux alentours du CNPE,
- Le volet « poursuite du fonctionnement après 40 ans » : le but est de vérifier comment vieillissent les équipements, notamment ceux qui ne sont pas remplaçables, afin de pouvoir garantir qu'ils ont toujours le niveau de sûreté attendu pour pouvoir fonctionner 10 ans supplémentaires.

Afin de vérifier ces éléments, il y a deux parties distinctes :

- La visite décennale, c'est-à-dire la visite complète de l'installation pour faire tous les examens nécessaires et vérifier que l'installation peut continuer à fonctionner,
- Le réexamen périodique qui comprend deux volets : l'examen de conformité et la réévaluation de sûreté.

Tous ces éléments ont donc été étudiés.

Déroulement du travail de la CLI pour rendre son avis (Cf. page 29).

La première des choses a consisté à expertiser le dossier transmis par EDF (dossier de 500 à 700 pages par réacteur). Il est ainsi nécessaire de prendre du temps pour lire les trois dossiers, en sachant que 80-90 % de chaque dossier sont communs à chaque réacteur, seules sont différentes les parties qui concernent les spécificités de chacun des réacteurs. Cette phase a débuté lors de la deuxième quinzaine de novembre 2022 pour pouvoir ensuite enclencher les différents travaux.

La seconde phase consiste à avoir une lecture critique du dossier en posant des questions et en identifiant des thématiques que les membres souhaitaient voir traitées par EDF. Suite à cette lecture, des thématiques ont été identifiées et discutées en groupe de travail pour être communiquées ensuite à EDF pour que puissent être présentées les thématiques sur lesquelles la CLI voulait avoir des réponses (*réunion faite le 27 janvier 2023*). Quatre thématiques ont été retenues :

- Le séisme,
- Le refroidissement du cœur en toutes circonstances,
- Les équipements non remplaçables (*cuve, enceinte de confinement dont la récupération du corium*) et comment le vieillissement est maîtrisé,
- Le fonctionnement du CNPE en cas de fortes chaleurs (*grands chauds*) ou de grand froid, notamment suite au réchauffement climatique.

Enfin, le projet d'avis a été rédigé (Cf. page 31) :

- Rédaction du projet d'avis avec le secrétariat de la CLI,
- Proposition du projet d'avis aux membres du groupe de travail,
- Prise en compte des commentaires et remarques des membres du groupe de travail,
- Réunion de finalisation de l'avis et de conclusion sur l'avis du groupe de travail sur la poursuite du fonctionnement au-delà de la 35^e année des réacteurs 2, 4 et 5 du Bugey.

Le calendrier des travaux s'est voulu assez contraint puisqu'à partir du moment où le dossier est soumis à expertise, ils disposent de quelques mois pour pouvoir en prendre connaissance, poser des questions, faire des groupes de travail et donner finalement un avis. Les éléments de calendrier à avoir en tête sont :

- L'enquête publique s'est déroulée du 6 février au 8 mars 2023,
- L'avis de la CLI de Bugey doit être rendu au plus tard le 16 mars 2023,
- L'avis des collectivités, dont le département devra être rendu avant le 20 mars 2023.

L'avis à rendre ne consiste pas à donner son accord ou non sur la prolongation de la durée de vie des réacteurs, mais bien de se prononcer sur les dispositions techniques et organisationnelles que propose EDF pour que les réacteurs puissent fonctionner 10 années supplémentaires.

Le calendrier des travaux du groupe de travail a été le suivant :

- La CLI du 12 juillet 2022 a permis de constituer le groupe de travail,
- En juillet 2022, le bureau ECIA a été missionné pour pouvoir expertiser le dossier en appui du groupe de travail,
- Le 20 septembre, une première réunion du groupe de travail a été organisée. Le but était de présenter le fonctionnement d'un CNPE, toutes les grandeurs qui existent dans le nucléaire, etc. Suite à un retour d'expérience de l'instruction des dossiers de Tricastin 1 et 2, il avait été vu que malheureusement, il y avait des gens qui manquaient de compétences techniques pour bien comprendre le dossier. C'est pour cette raison qu'ils ont souhaité, avec le secrétariat de la CLI, mettre en place cette réunion / formation,
- Le 16 novembre 2022 : visite du CNPE de Bugey pour les membres du groupe de travail et de la CLI,
- Présentation de l'avancement du groupe de travail lors de la CLI plénière le 12 décembre 2022,
- Les 5 janvier et 27 janvier 2023, deuxième et troisième journées passées avec EDF pour pouvoir répondre aux questions et émettre un avis,
- En début février, les services départementaux ont rédigé un projet d'avis,
- Le 20 février, le projet d'avis a été envoyé aux membres du groupe de travail,
- Le 28 février 2023, visio en vue de finaliser le rapport définitif qui a été transmis aux membres de la CLI,
- Le 16 mars 2023, aujourd'hui, l'avis final va être rendu.

Les quatre thématiques retenues et les différents points qui ont été abordés :

1^{ère} thématique : séisme (Cf. page 34) :

Les points qui ont été abordés par EDF ont été les suivants :

- Stabilité au séisme du barrage de Vouglans,
- Prise en compte du risque inondation en cas de rupture du barrage de Vouglans,
- Tenue des matériels au séisme,
- Lors des discussions avec EDF, ils ont vu qu'il y avait une problématique vis-à-vis du risque de perte de la nappe phréatique lors d'un séisme, notamment vis-à-vis du dispositif de pompage en nappe (*dispositif SEU*) qui est mis en place par EDF.

EDF a pu répondre à toutes les questions :

- La première des choses c'est qu'une personne d'EDF du site du Vouglans est venue présenter les études qui avaient été réalisées pour démontrer que le barrage du Vouglans ne peut pas s'effacer comme cela.
- Pour les études de sûreté, EDF postule quand même que le barrage puisse s'effacer, et ce, en une seule fois. Ceci n'est pas réaliste, mais permet d'avoir toutes les études enveloppes pour permettre de conclure à la potentialité d'avoir des problèmes ou pas au niveau de la plateforme du CNPE.
- Il a également été possible de voir que la nappe phréatique ne peut finalement pas s'effacer en tant que telle. Des études de pompage entre autres ont été faites en amont pour vérifier qu'il n'y avait pas de souci pour pomper au niveau de la nappe.
- Enfin, il a été possible de voir que le système était robuste au niveau de sa conception.

2^{ème} thématique : refroidissement (Cf. page 35) :

- Refroidissement de la piscine BK en toutes circonstances,
- Refroidissement du cœur en toutes circonstances,
- Refroidissement en cas d'accident avec fusion du cœur.

Comme le disait Mr BOYER tout à l'heure, l'objectif est d'atteindre un niveau comparable à celui de l'EPR pour des réacteurs qui ont été conçus il y a une quarantaine d'années. Il y a donc énormément d'éléments à prendre en compte pour permettre de pouvoir continuer à fonctionner via les dispositions proposées par EDF. Concernant le refroidissement de la piscine BK en toutes circonstances, l'objectif est de rendre extrêmement improbable le découvrage des assemblages de combustible, soit lors de vidanges accidentelles, soit suite à la perte de refroidissement. Pour ceci, plusieurs dispositions sont mises en œuvre :

- Un système de refroidissement PTR-bis : il ne rentrera pas dans le détail puisqu'il y aura des éléments dans l'avis si quelqu'un souhaite le consulter,
- La mise en place d'une source d'eau ultime avec le pompage dans la nappe phréatique,
- Le doublement de l'isolement automatique sur la ligne d'aspiration pour éviter l'effet siphon et perdre les équipements.

Pas mal d'éléments ont été pris en compte au niveau de ces situations à travers la mise en place des dispositions dites « Noyau Dur » suite aux incidents de Fukushima pour éviter que ce type de scénario puisse survenir.

- Il fallait notamment pouvoir disposer des réserves d'eau, d'air et d'électricité pour pouvoir mener les actions nécessaires à la mise en sécurité du réacteur sur le long terme. Il a mis quelques acronymes comme le dispositif SEU, le Diesel Ultime de secours (DUS), le Système d'Aspiration du Noyau Dur (EAS-ND), le Centre de Crise Local (CCL) ainsi que l'accompagnement de l'intervention de la FARN.
- Concernant le refroidissement en cas d'accident avec fusion du cœur, c'est traité notamment par la mise en place du récupérateur de corium qui était non prévu au départ dans la conception initiale des réacteurs de 900 MW, mais qui a été adapté pour l'EPR, afin de permettre en cas d'accident de pouvoir récupérer le corium et donc de ne pas impacter la nappe phréatique.
- Enfin, il y a la filtration et le refroidissement des eaux recueillies dans les puisards pour pouvoir ensuite les réinjecter moins contaminées à l'intérieur du réacteur pour éviter les fuites de contamination à l'extérieur.

3^{ème} thématique : vieillissement (Cf. page 37) :

Les points qui ont été abordés par EDF ont été :

- Enceinte – Tenue en pression de l'enceinte de confinement : il a été possible d'aborder le programme de surveillance au niveau génie civil qui était prévu. Il s'agit d'un programme qui se déroule tout au long de la vie de l'installation, ce n'est donc pas spécifique à une visite décennale.
- Enceinte – Enceinte et confinement (*équipement non remplaçable*),
- Cuve – Maîtrise du vieillissement de la cuve (*équipement non remplaçable*).

Pour l'enceinte et confinement (*équipement non remplaçable*) :

Dans l'enceinte de confinement, il a été possible d'aborder le programme de surveillance au niveau génie civil. Il s'agit d'un programme qui se déroule tout au long de la vie de l'installation, ce n'est donc pas spécifique à une visite décennale. Ils ont également pu voir les modélisations des déformations présentées par l'expert en génie civil EDF. L'enceinte tient à une pression supérieure à 9 bars pour les réacteurs de Bugey, soit une pression très au-delà des 5 bars auxquels l'enceinte est soumise avant l'ouverture de la soupape de décharge à l'atmosphère. Enfin, la méthodologie de l'épreuve de l'enceinte décennale avec la mise en place des équipements nécessaires pour la mise en pression et le suivi, le but étant de voir si tout était cohérent aux attendus.

Pour l'enceinte de confinement de Bugey 5 :

Une question avait été posée. En effet, sur Bugey 5, il y avait eu une problématique de non atteinte du taux de fuite qui était prévu. L'expert génie civil d'EDF est venu expliquer pourquoi il y avait eu une réparation qui avait été mise en place. Il explique qu'il y avait eu un trou de l'ordre de 1 mm de diamètre qui était présent, dont la localisation n'a jamais pu être confirmée. En accord avec l'ASN, il s'agissait de mettre en œuvre une restauration du béton avec des injections de lait de chaux pour prévenir la fuite. Il s'avère que depuis que ces réparations ont été mises en œuvre, les mesures qui sont faites lors des tests d'étanchéité montrent que tout est redevenu normal et conforme à ce qui est demandé.

Pour la cuve du réacteur :

Tous les contrôles qui sont réalisés ont été présentés, notamment au travers d'un équipement appelé la MIS (*Machine d'Inspection en Service*). Le programme de suivi de l'irradiation de la cuve a également été présenté ; il a pour but d'entreprendre des expertises de vieillissement de la cuve en question. Les épreuves hydrauliques ont également été présentées et comme le soulignait Mr BOYER tout à l'heure, certaines épreuves sont poussées jusqu'à 206 bars, alors que le circuit primaire fonctionne à une pression de fonctionnement de 155 bars. La pression des épreuves hydrauliques va ainsi bien au-delà des prérequis.

4^{ème} thématique : thermie (Cf. page 39) :

- Grands Chauds – Partie Inconvénients – Inconvénients en cas de fortes chaleurs,
- Grands Chauds – Partie Risques – Volet Air,
- Grands Chauds – Partie Risques – Volet Eau,
- Grands Froids – Partie Risques – Volet Air,
- Grands Froids – Partie Risques – Volet Eau – Frasil,
- Grands Froids – Partie Risques – Volet Eau – Prise en glace.

Les éléments suivants ont été présentés :

EDF a regardé les inconvénients en cas de fortes chaleurs auxquelles tous sont assez soumis ces derniers temps. Les membres du GT ont ainsi pu voir comment d'un point de vue prospectif, EDF avait pris en compte ces éléments d'un point de vue Grand-Chaud, notamment sur les volets air et eau. Ils ont aussi vu pour les grands froids le phénomène de frasil ainsi que la mise en place d'une injection d'eau « chaude » située à proximité.

Tous ces éléments ont été présentés au travers de plusieurs présentations :

- Les inconvénients suite à la montée en température de l'eau du Rhône à horizon 2035. Les études montrent qu'il y a actuellement une augmentation d'environ 1 degré et qu'aujourd'hui, cela ne nécessitait pas forcément la mise en œuvre de mesure complémentaire.
- Vis-à-vis du volet air pour les grands chauds, le but était de vérifier que cela ne posait pas de problème d'un point de vue conditionnement de l'air des locaux, ils ont des équipements qui doivent fonctionner dans certaines conditions et tout cela a été vérifié.
- Ils ont également procédé à un bilan de puissance des groupes électrogènes pour qu'il n'y ait pas de souci de remise en fonctionnement et pour voir les marges disponibles qui étaient présentes pour ces équipements et assurer toujours leur fonctionnement.
- Sur le volet eau pour les grands chauds, des études ont été réalisées vis-à-vis des échangeurs classés de sûreté, ils doivent en effet assurer une fonction de sûreté dans tous les cas.
- Pour le volet air en grand froid, ils ont procédé à la vérification du conditionnement thermique des locaux et de toutes les tuyauteries qui passaient en extérieur, lesquelles nécessitaient éventuellement la mise en place de dispositions complémentaires de calorifugeage, traçage, etc. pour faire en sorte que leur fonctionnement soit toujours assuré.
- Enfin, pour le volet eau en grand froid, ils ont vu la sensibilité du site de Bugey au phénomène de frasil, le site est bel et bien soumis à ce phénomène, et ont vu les dispositions qui ont été mises en œuvre par EDF pour éviter ce phénomène, notamment avec des éléments de recirculation d'eau plus chaude (*l'eau plus chaude vient faire fondre la prise de frasil au niveau de l'ensemble de pompage*). Ils ont également vu la robustesse du site de Bugey à la prise de glace du Rhône, les différentes couches ont été présentées par les experts mandatés par EDF. Cela a permis de montrer que ce phénomène était bien pris en compte dans le fonctionnement du CNPE aujourd'hui.

Conclusion (Cf. page 41) :

Le groupe de travail s'est attaché à rédiger un rapport sur les dispositions proposées par EDF dans le cadre du 4^e réexamen pour les réacteurs 2, 4 et 5, le 3 n'étant pas concerné. Le rapport reste dans le périmètre de compétences attribué au groupe de travail en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et des impacts de la centrale sur l'environnement et les personnes.

Il a été rappelé par les membres du groupe de travail que :

- Les membres de la CLI sont attachés à une sûreté maximale des installations nucléaires,
- La maîtrise de l'impact environnemental aux activités, afin qu'il soit le plus faible possible.
- Une maîtrise de la protection sanitaire des personnes, travailleurs et populations riveraines.

Les éléments qui ont été apportés par EDF lors des différentes présentations et les questions qui ont pu être posées par les membres du groupe de travail, soit en amont, soit lors des présentations, amènent aujourd'hui le groupe de travail à émettre un avis favorable à ce dossier, et ce, sans réserve.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI, remercie Monsieur DOUCET pour sa présentation et l'accompagnement apporté au groupe de travail. Il en profite également pour remercier celles et ceux qui se sont mobilisés pour participer aux rencontres organisées et effectuer le travail entre les séances pour produire l'avis énoncé par Monsieur DOUCET. Il souhaite savoir s'il y a des questions complémentaires à formuler sur ce sujet.

Échanges

M. Jacques GELEZ (Greenpeace Lyon), explique que depuis plusieurs années, Greenpeace a demandé à ce qu'une étude approfondie soit faite sur la question de la bunkerisation des piscines. Dans le document de présentation d'EDF, il est clairement indiqué que la bunkerisation des piscines des bâtiments BK n'a pas lieu d'être. Il s'adresse aux membres du groupe de travail présents et voudrait savoir qu'elles ont été les questions qui ont été posées à EDF à ce propos, notamment sur le débit des pompes de secours (PDR) qui, surtout en cas de sécheresse, viennent piocher dans la nappe. Enfin, il aimerait en savoir plus sur la question très concrète des cas d'accidents qui sont envisagés et les débits pour pouvoir pallier à un découverture des combustibles entreposés.

Pierre-Louis BOYER, Directeur de la centrale – EDF ne peut pas répondre à cette question puisque c'est une question d'expert. Ces questions auraient pu ou auraient dû être posées dans le cadre du groupe de travail de la CLI et cela aurait permis d'avoir une réponse d'expert. Il ne préfère donc pas y répondre en son nom pour éviter de dire des bêtises et n'a de toute façon pas les éléments de réponse.

M. Jacques GELEZ (Greenpeace Lyon), souligne que cela fait trois ans qu'ils posent ces questions sur les capacités de débit de cette pompe et n'ont jamais eu de réponse.

Sébastien DOUCET, expert en sûreté, explique qu'ici, ils sont dans le cadre du travail qui a été réalisé par le groupe de travail. Ce dernier s'est mobilisé en vue d'avoir tous les éléments à leur disposition et tous les interlocuteurs pour répondre à leurs questions, et ce, dans des délais contraints. Il abonde les propos de Monsieur BOYER en supposant que l'absence de certains participants n'a peut-être pas permis d'aller au-devant de certaines questions. Cependant, il insiste sur le niveau des échanges qui ont eu lieu tout au long de ce travail. Ainsi, ce serait à tort de laisser croire que le sujet n'a pas été traité dans sa globalité.

M. Joël GUERRY, souligne que l'association « Sortir du Nucléaire Bugey » votera contre cet avis de la commission locale d'information étant donné qu'elle se refuse de cautionner cette enquête publique et qu'elle a appelé à son boycott. A l'occasion de cette enquête, le document qui a été mis à la disposition du public était composé de plus de 400 pages particulièrement techniques pour chaque réacteur, c'est-à-dire pour les réacteurs n° 2, 4 et 5. Toutes les personnes intéressées par ce sujet n'ayant ni les connaissances scientifiques nécessaires ni le temps de parcourir ces documents et de les comprendre dans leur totalité, elles ne pourront pas s'approprier tous ces éléments. Ce constat pose donc un premier problème de taille. Bien que volumineux, les dossiers d'EDF restent totalement muets sur les informations permettant de juger de l'état actuel et de l'état réel des réacteurs. En effet, les formules employées sont de type « *les résultats de l'épreuve sont conformes aux critères d'étanchéité et attestent du comportement mécanique satisfaisant de l'enceinte de confinement sous l'effet de la pression* », mais ne précisent pas les résultats des épreuves. Le lait de chaux qui doit être ajouté en permanence pour l'étanchéité de l'enceinte de confinement du réacteur Bugey 5 est ignoré par le dossier EDF. Il n'y a pas une ligne non plus sur les fissures des cuves du réacteur et leur évolution... Certes, cette enquête publique a le mérite d'exister et c'est juste normal, car c'est la loi, mais le but sous-tendu est simple : il s'agit de trouver des éléments à apporter pour améliorer le fonctionnement et voir comment faire pour prolonger toute que toute les centrales, une bonne partie des travaux étant déjà réalisée. De fait, la question posée à la population est tronquée.

Cette enquête prévue dans la législation datant de 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte aurait pu se tenir avant le démarrage des 4^{èmes} visites décennales, et autoriser la réponse suivante : non à la prolongation, mais ce n'est pas le cas. A aucun moment il est envisagé de remettre en cause l'hypothèse même de l'arrêt de cette usine atomique en fin de vie. Aussi, sous couvert de consultations démocratiques de la population, tout est fait pour permettre à EDF de poursuivre l'activité de son installation. Notre pays est très loin de la démocratie participative avec ce type d'enquête publique, et même avec un débat national public comme celui sur les nouveaux réacteurs nucléaires et l'EPR de Penly qui a avorté du fait du comportement du Président MACRON, de son gouvernement et des sénateurs. De même, pour la concertation publique sur les mix énergétiques organisés en catimini et dans la plus grande discrétion, alors que cette concertation concernait la future politique énergétique de la France. L'association « Sortir du Nucléaire » continue sa lutte pour la sortie rapide du nucléaire en France avec la fermeture des deux réacteurs de Bugey et pas de nouveau réacteur EPR 2. Les scénarios de l'AD, de la RTE et le scénario NégaWatt montrent que cette sortie est totalement possible en France en 2050.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI, prend acte de la déclaration de Mr GUERRY et va donner la parole à Mr BOURNAT.

M. BOURNAT souhaiterait s'exprimer par rapport à ce groupe de travail. Il trouve dommage que Mr GUERRY (du collège des associations), n'ait pas fait partie de ce groupe de travail. Il rappelle que Mr GUERRY a porté plainte avec les Suisses parce que la centrale était trop vieille. Il aurait bien aimé que Mr GUERRY soit présent au groupe de travail, il aurait ainsi pu apporter les informations que les Suisses ont à leur disposition puisqu'ils ont des tranches qui ont plus de 50 ans. Les Suisses ont donc dû faire des travaux et cela aurait permis d'échanger pour savoir ce qu'il faut faire pour atteindre cette durée de vie.

Mr GUERRY souligne que la raison de cette absence est très claire : EDF n'a pas donné les éléments dans le dossier qu'elle donnait au public. Les résultats des épreuves ne figurent pas dans le dossier communiqué au public. Le dossier ne parle pas de lait de chaux ni d'un certain nombre de problèmes donc à partir du moment où des éléments sont cachés, l'association dont fait partie Mr GUERRY a refusé de participer à ce groupe de travail. Ce n'était pas au groupe de travail d'avoir ces éléments, il y avait une consultation publique et le dossier devait avoir ces éléments pour le public.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI, pense que c'est une appréciation.

Philippe MOREL (CFE-CGC) a participé au groupe de travail et il n'est pas technicien d'EDF ni d'autre chose, il a été consulté au titre de la société civile. Il note qu'il s'agit de déclarations politiques qui selon lui n'ont rien à voir dans ce débat aujourd'hui. On leur parle de solutions techniques et de questions précises qui étaient à mettre en œuvre. Il a pu pointer qu'il y a eu obligation de moyens et effectivement, si la question de Mr GUERRY avait été posée, il y aurait eu selon lui les mêmes moyens donnés par l'exploitant EDF afin d'y répondre. En l'absence de Mr GUERRY, premièrement, ces questions n'ont pas été posées et deuxièmement, il n'est pas possible d'y répondre. Il ignore quelle serait l'opération du Saint-Esprit qui viendrait répondre à des choses qu'ils ne connaissent pas. En tout état de cause, les gens de premier niveau qui peuvent représenter cette société civile savent bien qu'il est impossible de tout maîtriser, le but est d'au moins donner des éléments pour pouvoir questionner. Sur les questionnements qu'il a pu avoir, il a eu des réponses. Il est vrai qu'il n'avait pas le niveau de technicité ni les connaissances qui lui auraient permis de savoir si c'était suffisant. Vis-à-vis de ce qu'il attendait et des questions qu'il a soumises, il a eu des réponses. Ainsi, il n'est pas possible de demander d'avoir le beurre et l'argent du beurre, surtout quand on n'est pas là.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI, pointe que M. GUERRY a pu s'exprimer à trois reprises. Il invite Monsieur CHAMPAULT à prendre la parole.

Jean-Benoît CHAMPAULT, Maire de Saint Éloi, s'adresse à M. GUERRY qui semble selon lui très documenté sur le sujet. Pour autant, il rejoint les remarques qui ont été faites en indiquant que c'était un moment où il était possible pour Mr GUERRY d'avoir en face de lui des experts. Il s'excuse par avance, mais s'il a un cancer, il va voir un oncologue, pas un naturopathe. L'absence de M. GUERRY est même dommage pour les membres du groupe de travail, car ils auraient pu assister à « des discussions d'experts » et il ne doute pas du fait que Mr GUERRY aurait amené des choses sur un certain nombre de sujets. Il remercie une nouvelle fois EDF pour la qualité de l'expertise qui a été amenée, ce n'étaient pas des « généralistes », les membres du groupe de travail avaient en face d'eux des experts sur des sujets extrêmement pointus. Il prend l'exemple du frasil où un expert de ce phénomène est venu et c'était son métier, Monsieur CHAMPAULT ignorait que cette profession existait. Il est très dommage que Mr GUERRY soit passé à côté de cette occasion pour enrichir les discussions du groupe de travail.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI, suppose que les échanges ont eu lieu. Il note, suite à la présentation réalisée par le cabinet ECIA, que le groupe de travail a délivré un avis favorable et a répondu positivement aux questions qui avaient été posées, à savoir celle de la qualité des moyens engagés par EDF pour permettre le prolongement du fonctionnement des tranches 2, 4 et 5 du CNPE, pour 10 années supplémentaires. La CLI a pris acte de la déclaration et de l'opposition de l'association « Sortir du Nucléaire ». En tant que Président de la commission et comme le veut la procédure, il transmettra un avis favorable de la CLI aux services de l'État, lié à l'expression qui ressort du travail réalisé.

M. BOURNAT suppose qu'il doit y avoir un vote.

M. COURTOIS pointe que ce n'est pas obligatoire.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI, explique que selon les procédures des CLI qui sont en place, il n'y a pas de vote.

M. COURTOIS assure que le décret ne présente pas de procédure spécifique, il n'y a donc pas de vote.

M. GUERRY pense que cela pose un problème. Aujourd'hui, l'avis est donné par un groupe de travail, mais pas par l'assemblée, en fonction des informations que le groupe de travail a lui-même données. Il rappelle avoir vécu le dernier groupe de travail qui visait à répondre au décret sur les effluents et la CLI avait donné un avis, il y avait eu un vote.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI, propose alors de mettre au vote de la CLI l'avis du groupe de travail.

La CLI émet un avis favorable, moins 3 voix contre et 2 abstentions.

5. Bilan 2022 de l'entreprise IONISOS

Présentation par M. Thomas LEROY, IONISOS

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI, propose à la société IONISOS, dont il remercie les responsables, de faire sa présentation.

M. Thomas LEROY, salue les membres présents et présente le bilan 2022 du site de Dagneux. Le groupe IONISOS a 70 ans d'expertise et est né en 1953 par la création du CLAA (Centre Lyonnais d'Applications Atomiques) sur Dagneux. Le groupe a ensuite grossi en 1993 et est devenu IONISOS. En 2015, il y a eu un plan d'investissements important de 12 millions d'euros pour qu'IONISOS puisse augmenter les capacités et la performance des sites. En 2016, IONISOS a investi en Allemagne et en 2017, le groupe a investi en Estonie. Enfin, en 2021, un site d'oxyde d'éthylène a été acquis en Allemagne.

Le groupe IONISOS est spécialisé dans la stérilisation à froid (*Cf. page 45*). Stériliser consiste à détruire ou réduire une charge biologique. Cela représente 80 % du chiffre d'affaires. Le groupe fait également de la réticulation qui consiste à modifier les propriétés chimiques et donc les caractéristiques physiques des matériaux. IONISOS possède trois technologies :

- La technologie gamma : traitement par irradiation. Le site de Dagneux possède la technologie gamma.
- La technologie d'accélérateur d'électrons : il s'agit également de traitement par irradiation,
- La technologie de traitement chimique par gaz par oxyde éthylène.

Le site de Dagneux a été créé en 1953-1954 et le site D3 en 1973. Concernant le secteur d'activité, IONISOS a eu l'autorisation maximale de 2,2 mCi et ils font de la stérilisation à froid principalement pour les produits médicaux. Ils fonctionnent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et le procédé est entièrement automatisé. L'année dernière, ils ont fait 31 000 palettes et sont capables de monter à 37 000 par an.

Ils ont eu deux inspections sur le site de Dagneux par l'ASN DRC en mars 2022 par rapport au réexamen périodique de sûreté. Cette inspection a nécessité une vérification documentaire complétée par une visite de terrain. À la suite de cette inspection, deux thématiques leur ont été demandées :

- La description de l'organisation précise pour suivre leur examen,
- L'ensemble des modes opératoires des contrôles qui ont été revus et mis à jour.

Il y a également eu une visite inopinée par l'ASN le 1^{er} août 2022 suite à l'extraction des sédiments de la piscine D1, dont il avait fait une présentation lors de la dernière CLI. Suite à cette inspection, quatre thématiques ont été demandées :

- Les résultats d'analyses complémentaires des sédiments qui ont été extraits,
- La check-list mise à jour pour les opérations de rechargements réalisés chaque année,
- Le compte-rendu du contrôle interne de première intervention,
- La mise à jour du système de management intégré.

Deux types d'exercices ont été réalisés en 2022 :

- Le plan d'urgence interne conventionnel (en novembre 2022) : un exercice d'évacuation dû à une alerte incendie a été réalisé,
- Trois exercices d'évacuation ont ensuite été organisés en mai, août et novembre 2022.

Un évènement de niveau 0 a été déclaré à l'ASN, suite à un défaut d'étanchéité du circuit de traitement au niveau de la piscine inox. L'action qui a été réalisée est la modification des tuyauteries pour remplacer les éléments par des matériaux en inox. Le site de Dagneux n'a eu aucun évènement significatif à déclarer, ni au niveau de la radioprotection, ni au niveau de l'environnement, ni dans le domaine des transports.

Vis-à-vis des déchets, le site a généré 178 kilos de résine de traitement des piscines, il s'agit de déchets TFA (Très Faiblement Activés). Pour rappel, les déchets que génèrent IONISOS n'ont aucune activation. Ils n'ont pas fait d'envoi de déchets TFA sur un site extérieur. En déchets conventionnels, ils ont généré 48 tonnes, hors déchets verts ou déchets banals, et 600 kilos de déchets dangereux.

Des contrôles sont réalisés au niveau des nappes et des zones de l'usine :

- 4 prélèvements par an au niveau des eaux de l'usine,
- 2 prélèvements par an au niveau des nappes.

Ces contrôles sont analysés par la société ALGADE, qui a démontré qu'il n'y avait aucune trace de radioactivité dans les eaux du site.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI, remercie Mr LEROY pour sa présentation. Il témoigne de la chance qu'il a eu de pouvoir visiter récemment le site de Dagneux, dont le travail est essentiel, notamment pour le bon fonctionnement des missions de santé dans notre région. Puisqu'il n'y a pas de question, il invite Pierre-Antoine ARVERS à présenter le dispositif FR-Alert.

6. Présentation par l'État du dispositif « FR Alert »

Présentation par Pierre-Antoine ARVERS, Chef du bureau de la gestion locale des crises - Préfecture de l'Ain

Pierre-Antoine ARVERS pointe qu'il s'agit d'un dispositif qui fonctionne sur téléphone portable. Il est susceptible d'être activé en cas de crise majeure et fonctionne même si le téléphone est éteint.

Pierre-Antoine ARVERS ajoute que c'est un outil dont ils avaient parlé à l'occasion d'une ancienne CLI. À l'époque, il leur avait été demandé où cela en était, car il n'était pas encore déployé. Maintenant, il est à la fois déployé et opérationnel sur le département de l'Ain et c'est pourquoi ils se saisissent de cette CLI pour faire un point d'étape. Cela concerne à la fois la centrale de Bugey, IONISOS, mais aussi l'ensemble des risques des départements, en sachant que sur le département, ils sont bien dotés en termes de risques majeurs.

Ce qu'il faut avoir en tête c'est qu'il s'agit d'un outil supplémentaire d'alerte qui vient s'ajouter à ceux qui existent déjà. Ces derniers sont notamment établis par les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) qui ont été réalisés, notamment par toutes les communes qui sont situées à moins de 20 kilomètres autour de la centrale de Bugey.

Le but de ce dispositif est de :

- Assurer une alerte des personnes,
 - Informer les populations d'un incident qui est en cours ou qui est imminent,
 - Limiter et circonscrire les pertes humaines,
 - Détailler ce qu'il est en train de se passer (*localisation de l'évènement, sa gravité, les consignes de comportement*),
 - Minimiser les mouvements de masse (*éviter des mouvements de foule, les débordements, le chaos, etc.*).
- Le but est d'apporter une information objective,

- Toucher le plus grand nombre de personnes en temps réel.

Le tout se faisant au moyen d'un outil qui est le téléphone portable.

En page 56 du document figure le prisme des sujets radiologiques et/ou nucléaires, mais ceci pourrait s'étendre à l'ensemble des risques du département : les risques naturels, crues, incendies, séismes, sujets biologiques, chimiques, sanitaires, les attentats, les troubles à l'ordre public majeurs, les accidents technologiques ou industriels, ou des accidents graves sur des infrastructures publiques.

L'idée c'est que lors d'une situation majeure, cet outil puisse être déclenché. L'objectif est de savoir s'il y a un risque pour l'intégrité physique des populations, si oui, savoir s'il est nécessaire de diffuser des consignes de comportement dans un délai rapide, si le bénéfice du fait d'envoyer une information va être supérieur aux éventuels inconvénients qui vont être rencontrés et enfin, si le bornage (*puisque'ils s'appuient sur des antennes mobiles*) est pertinent, en sachant que si le périmètre est de 10 mètres, il ne le sera peut-être pas. Une fois que toutes ces questions ont trouvé réponse, le système peut être déclenché 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, puisque la préfecture dispose d'une astreinte. Il y a actuellement deux agents qui sont en train d'être formés à l'outil.

Cycle de vie d'un message (Cf. page 58) :

- Une situation est identifiée, un évènement majeur se produit. Il faut donc à la fois définir une zone et un message. Il existe déjà un certain nombre d'évènements qui sont connus et qui peuvent donc être anticipés. Ainsi, typiquement, sur le risque nucléaire lié au Plan Particulier d'Intervention (PPI), les différents scénarios qui sont devant, ils ont d'ores et déjà identifié au regard des périmètres qui existent, un certain nombre de périmètres : le périmètre de 2 km et le périmètre de 5 km. Le périmètre de 20 km n'a pas été inclus puisqu'il n'a pas de sens dans un rayon de 360 degrés autour du site, ils procéderaient donc à un périmètre sur mesure. Dans tous les cas, il faut bien définir une zone et dans cette zone, ils vont ensuite définir un message, une consigne comportementale, une mise à l'abri, une évacuation, une mise à l'écoute, une prise de comprimé d'iode, etc... l'ensemble des éléments sont inclus dans le message avec l'interlocuteur pour ajouter une crédibilité sur l'origine du message, où cela se passe, qui est concerné, qu'est-ce qu'il se passe et ce qu'il faut faire.
- Une fois que le message a été déterminé, l'autorité préfectorale valide l'envoi et par deux technologies possibles, le message va être envoyé soit par Cell-broadcast, soit par l'envoi de SMS par LB-SMS, mais ce n'est pas encore fonctionnel aujourd'hui, mais cela le sera demain.

Il ne détaillera pas chacune de ces deux technologies, mais il souligne qu'elles ont des avantages et des inconvénients. En effet, le Cell-broadcast est une alerte immédiate. Il se base sur du 4G et du 5 G, cela ne touche donc pas l'ensemble des personnes, car certaines ne sont pas couvertes par ce type de réseau. Le LB-SMS touche quant à lui l'ensemble des téléphones. En revanche, s'il s'agit d'une situation comme celle du 31 décembre où il y a une saturation des antennes relais, le SMS sera bloqué. L'avantage d'avoir deux technologies c'est qu'il est possible de s'adapter aux situations des communes concernées et à la situation du moment. Il est alors possible de déterminer laquelle de ces deux technologies va être utilisée, sachant, encore une fois, que c'est un moyen complémentaire qui vient s'ajouter à ceux qui sont déjà identifiés dans les PCS et qui comprennent des mesures (porte à porte, sirènes et autres dispositifs). De manière très concrète, le message apparaît alors sur l'ensemble des téléphones qui sont dans la zone concernée avec, quand c'est le Cell-broadcast qui est utilisé, une sonnerie intrusive. Le message apparaît ensuite automatiquement, aucune application n'est à télécharger, ce sont les opérateurs qui reçoivent l'alerte et qui la rediffusent de manière immédiate en fonction de là où le téléphone borne en temps réel. Il en a terminé avec sa présentation et se tient disponible pour répondre aux éventuelles questions.

Jean-Benoît CHAMPAULT, Maire de Saint Éloi, a entendu que Monsieur Pierre-Antoine ARVERS avait dit « on identifie une situation », il souhaite savoir dans un premier temps qui est le « on ». Il a bien compris que le système était complémentaire à celui déjà prévu dans le PCS. Il rappelle qu'en début septembre, un certain nombre de localités dans le département de l'Ain ont été touchées par une tornade. Il se demande si dans ce cadre, l'outil peut être utilisé. Dans le cas de la tornade, en 10 minutes, 100 % des voies de circulation de sa commune étaient coupées. S'il se passe quelque chose dans la centrale, il sait que ce dispositif va fonctionner, mais est-ce le cas s'il s'agit d'un incident de tous les jours.

Pierre-Antoine ARVERS a plusieurs éléments de réponse. Le premier, c'est que l'outil est plutôt pensé pour répondre aux situations majeures. Il a notamment été mis en place en retour d'expérience de l'incendie de LUBRIZOL. C'est le Préfet ou la Préfète du département qui peut le déclencher, cela peut se faire sur demande d'un élu en lien à la gestion de crise par le biais de l'astreinte. La détection d'un évènement majeur peut aussi arriver par les sapeurs-pompiers. Ils sont informés presque en temps réel de toute information ou de tout évènement majeur qui a lieu sur le département, il en va de même pour les forces de la gendarmerie ou les forces de police. Il sait que certains de ses collègues ont instruit quelques dossiers de catastrophes naturelles. L'exemple cité par Monsieur CHAMPAULT de la vigilance orage a été certainement l'épisode le plus violent que le département ait eu l'an dernier. Il est vrai qu'il y a eu plusieurs vigilances orage, mais hormis celle-ci qui a été forte, ils ont été plutôt tranquilles. Est-ce qu'ils étaient dans le cadre du déclenchement et donc dans le logigramme ? Comme Monsieur CHAMPAULT l'a dit, une fois que la tempête est passée, le temps de déclenchement n'est pas adapté et pertinent à cette situation. En revanche, dans un évènement qui se déroule alors qu'il y a déjà une cellule de crise et qu'il est donc nécessaire de déclencher des mesures et informer les personnes massivement, le dispositif est alors utile. Également, quand il s'agit d'une situation où il est possible d'être présent par anticipation, là encore, le dispositif peut être utilisé. Une tornade est quelque chose de très court et il n'est pas certain que le dispositif aurait été un plus par rapport à une alerte sur PanneauPocket et c'est pour cette raison qu'il a bien précisé que ce dispositif était complémentaire.

M. MOSNERON DUPIN se demande quand ce dispositif va être mis en service.

Pierre-Antoine ARVERS répond que c'est déjà fonctionnel dans le département de l'Ain. S'il le voulait, il pourrait dès à présent en envoyer une.

M. Joël GUERRY se demande comment cela se passe en interdépartement. En effet, s'il y a quelque chose sur la centrale nucléaire de Bugey, il faudrait avertir les gens côté Isère et côté Rhône, car ils sont très proches.

Pierre-Antoine ARVERS répond qu'il y a deux options. L'échelon zonal, la zone de défense correspond pour eux à la région Auvergne-Rhône Alpes qui a aussi la possibilité de déclencher pour tous les départements de son ressort. Si jamais une situation est identifiée, il est possible de leur demander d'envoyer le même message. Dans le cas de deux préfectures, ce qui est le cas pour Bugey, il est également possible de se mettre en lien avec les collègues de l'Isère et être ainsi en capacité de le déclencher. Pour leur part, ils ont prépositionné le message pour être en capacité de le faire et il est également possible de le déclencher au niveau zonal, voire au niveau national. Ce sujet a donc bien été identifié, en sachant que ce sera le même message.

Mme LE GREN souligne que tout le département de l'Isère n'est pas forcément pertinent, ce n'est pas forcément la peine d'alerter les gens de l'Ain.

Pierre-Antoine ARVERS explique qu'ils saisissent une zone qui peut être de 200, 300 mètres ou 5 km. Ils peuvent donc sélectionner des communes ou un rayon précis. En fonction du risque, l'alerte peut être déclenchée dans l'Ain et dans l'Isère. S'il s'agit d'une phase plutôt concertée et que la modélisation indique qu'il y a un vent très favorable pour l'Ain, mais très défavorable pour l'Isère et que ce ne seront que les communes iséroises qui seront concernées, l'alerte sera alors sectorisée sur le département de l'Isère. Pour autant, s'il se passe quelque chose sur la centrale de Bugey, même si les actions concernent le département de l'Isère, au regard du sens du vent, il reste assez favorable à ce que soit quand même envoyée une alerte pour les personnes qui résident dans l'Ain et qui sont à proximité. Il s'agit ici de réellement alerter les personnes concernées.

Mme LE GREN indique que cela suppose un prépositionnement ou que des zonages aient été faits.

Pierre-Antoine ARVERS acquiesce et ajoute que c'est le travail de son équipe. Ce travail est en cours, ce sont quelques cinquantaines de messages qui sont en train d'être rédigés.

Mme LE GREN pointe que le périmètre de la CLI a été étendu de 10 à 20 kilomètres, c'est pour cette raison qu'il y a maintenant les communes du Rhône. Elle se demande comment cela intervient et souhaite savoir pourquoi les alertes n'interviennent pas jusqu'à 20 kilomètres.

Pierre-Antoine ARVERS répond qu'il y a plusieurs périmètres qui correspondent à plusieurs scénarios. S'il s'agit d'un épisode court sur une distance courte, c'est une mise à l'abri réflexe de 2 km, donc l'alerte serait déclenchée et concernerait les communes de l'Ain et de l'Isère. Il existe un autre scénario, un rejet qui est immédiat, mais plutôt court. Dans ce cas, il s'agit d'une évacuation réflexe 360 degrés, 5 km autour de la centrale et comme cela est prévu dans le PPI, le message est envoyé. Il y a un autre cas où ils savent qu'ils vont avoir un rejet long, mais différé, c'est-à-dire qu'il va se produire en plus de six heures. Dans ce cas précis, en concertation avec la zone de défense notamment, car cela touche plusieurs départements, ils viendraient identifier (*au regard des modélisations de l'ASN, de l'IRSN, le sens du vent que Météo France indique*), les zones d'alerte et si cela touche l'Ain, l'Isère et le Rhône, c'est là où la zone de défense aura la possibilité de déclencher une alerte qui touche les communes de plusieurs départements. La seule différence c'est qu'il y a des situations d'urgence immédiate, dont des actions réflexes sont prépositionnées et pour le coup, c'est l'Ain et l'Isère puisque ce sont les deux départements les plus immédiatement concernés. Cependant, il est tout à fait possible si un incident devait toucher le Rhône de les adapter dans la foulée.

M. JACQUES GELEZ (Greenpeace) souhaiterait savoir quel message est envoyé aux habitants du Rhône dans la métropole de Lyon en cas de rejet massif, sur un incident important, avec rejet des radionucléides sur la métropole.

Pierre-Antoine ARVERS n'alerte pas les personnes du département du Rhône, car la compétence territoriale de la Préfète de l'Ain c'est le département de l'Ain, c'est-à-dire que ce seraient les collègues du Rhône ou de la zone de défense qui le feraient. Il sait que cela ne répond pas à la question qui a été posée, mais il souhaitait le préciser. Concernant le message, tout dépend des conduites à tenir qui sont conseillées en cellule de crise, notamment par l'ASN, avec un processus décisionnel qui est adapté. S'il est préconisé de se mettre à l'abri, c'est un message de mise à l'abri, s'il s'agit d'une évacuation, le message portera sur une évacuation et s'il s'agit de prendre de l'iode, le message le dira. Le département du Rhône a la chance d'être moins proche que les départements de l'Ain et de l'Isère où ces derniers ont des messages préidentifiés selon si une personne est dans les 2 km ou 5 km du site. Pour le coup, le message pour le département du Rhône se ferait sur les conseils des autorités, notamment l'ASN, qui donneraient les mesures à prendre. In fine, le message serait construit en fonction des besoins.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI, pense qu'il est important d'avoir la présentation de la technologie qui permet dès aujourd'hui d'envoyer ces messages. Vis-à-vis du degré d'informations du message, ce sera aux autorités compétentes de décider du contenu. Il remercie **Pierre-Antoine ARVERS** pour cette présentation et il propose de passer au dernier point de l'ordre du jour.

7. Actualités (depuis la dernière CLI du 12/12/2022)

Présentation par **Pierre-Louis BOYER, Directeur de la centrale – EDF**

Pierre-Louis BOYER, Directeur de la centrale – EDF, va aborder les actualités marquantes du site et s'appuiera pour ce faire du document joint. Il lui paraît toujours important de resituer la centrale dans son écosystème. Oui, EDF produit de l'électricité, mais c'est aussi un acteur économique et social majeur dans le territoire. C'est pour cette raison qu'il lui paraît important dans cette enceinte de le souligner.

Le premier évènement porte sur le record battu de dons au Téléthon (plus de 27 000 €). Il souligne que c'était un moment assez marquant et sympathique, notamment parce que la représentante du Téléthon ne s'attendait pas du tout à un chèque de cette ampleur. Toutefois, il pense qu'il est possible de mieux faire et c'est pourquoi il invite, dans le cas où il y aurait des cyclistes dans la salle, à venir la prochaine fois faire un tour de 13 km.

Ensuite, il souhaite présenter des éléments liés au recrutement, à la formation ou à la montée en compétences. En effet, toute une série d'initiatives a été menée en faveur des compétences et de l'emploi (Cf. page 64).

D'abord, il y a eu le lancement de la campagne d'alternance 2023-2024. Cette année, il y aura 53 alternants recrutés sur le site en plus de la cinquantaine de personnes qui ont été recrutées l'année dernière. Les alternants restent entre 2 et 3 ans au sein du site. EDF fera par exemple plus de cinquante embauches en CDI l'année prochaine, et ce, sans compter toutes les embauches qui vont être faites chez les partenaires industriels. Pour rappel, les partenaires industriels ont embauché plus de 2 800 personnes sur ces cinq dernières années pour le compte du grand carénage, auxquels viennent s'ajouter les 200 à 300 embauches qui ont été réalisées sur les 7 dernières années. Sur le document, il pointe la colonne de droite qui énumère les profils recherchés, en sachant que cette liste n'est pas exhaustive. Il précise que 40 % des embauches se font via le volume d'alternants qui sont recrutés. Ceux qui ne sont pas recrutés trouvent généralement un emploi, car il y a un besoin criant de compétences dans les industries en France aujourd'hui.

Il y a ensuite eu le forum de l'orientation SOMmet à Ambérieu le 1^{er} février. L'objectif était de présenter les métiers et proposer des stages et alternances à des jeunes qui se rendront ensuite sur www.edfrecrute.com pour postuler. Il y a eu plus de 550 collégiens et lycéens présents. Ce chiffre est notable comparé aux années précédentes puisque les gens pensaient que le nucléaire n'avait pas d'avenir, que c'était une industrie vieillissante et finalement, les jeunes ont compris que c'était une solution pour le climat et que cela garantissait une certaine souveraineté pour le pays. Il souligne donc le regain d'intérêt pour le métier du nucléaire.

La centrale du Bugey a aussi participé à l'audit ISO 14 001 de la DPN (*Direction Production Nucléaire*). Il précise que ce n'est pas le site qui est certifié ISO 14 001, mais la division, c'est-à-dire l'ensemble des sites. Il y a 4 ou 5 sites par an qui sont retenus pour être audités, donc ils sont vus tous les quatre ans et le point positif cette année c'est qu'ils n'ont eu aucune situation critique. D'ailleurs, l'inspecteur a pu souligner les progrès qui ont été réalisés sur les sites ces quatre dernières années, ce qui est très positif.

Un comité inter CLEE (Comités Locaux Ecoles-Entreprise) a été invité à visiter le site le 13 janvier 2023. EDF essaye d'intéresser les jeunes à ses différents métiers. Cela passe aussi par les professeurs qui représentent l'autorité pour les élèves, afin qu'ils valorisent les métiers ainsi que les filiales du nucléaire. Pour se faire, il est important de présenter les métiers et les installations aux représentants de l'Éducation Nationale et c'est pour cette raison que le site a également reçu l'inspecteur de l'académie et le recteur. Il y a vraiment un intérêt très fort de l'Éducation Nationale pour les métiers proposés par EDF, et ce, avec la question de savoir quelles sont les formations dont EDF a besoin pour demain.

Avant, l'Éducation Nationale préparait les jeunes à des métiers qui n'étaient pas forcément des métiers en appel, or ici, il y a une volonté très forte et affirmée de l'Éducation Nationale d'orienter sa formation pour garantir un débouché durable aux élèves et aux étudiants. Ceci est très précieux, la filière industrielle en France aujourd'hui représente 220 000 personnes. Si rien n'est fait, logiquement, 70 000 personnes devraient partir à la retraite dans les dix ans qui viennent, ils seraient donc environ 150 000 professionnels dans les filières à horizon 2030-2032. Les besoins évalués de la filière du nucléaire aujourd'hui à cet horizon représentent 300 000 professionnels. Il faut donc recruter 150 000 personnes pour EDF ainsi que pour tous ses partenaires industriels. Il est important d'attirer les jeunes, de convaincre les enseignants, les professeurs, les parents également puisque ce sont souvent les premiers à conseiller leurs enfants. Il est primordial d'avoir cette capacité de conviction que les filiales du nucléaire sont des filières d'avenir, et il y croit profondément.

« Viva Fabrica ! » fut le grand évènement qui s'est tenu à Lyon du 23 au 26 février 2023. Il s'agit de la troisième édition. Il suppose que les membres présents n'ont peut-être pas entendu parler de « l'usine extraordinaire », la première usine extraordinaire a eu lieu au Grand-Palais à Paris il y a trois ans, et cette fois, ils ont eu la chance que cela se passe à Lyon. EDF avait insisté pour y avoir une place et la centrale du Bugey a pu avoir un stand de 300 m² qui réunissait les professionnels de la centrale qui ont pu présenter ce qu'était un métier industriel et ce qu'était un métier en centrale nucléaire à des jeunes. Au total, « Viva Fabrica ! » a reçu 18 000 visiteurs, dont 6 000 collégiens. Ils ont donc passé une étape supérieure et c'était une très bonne chose d'avoir quatre représentants du site qui se sont relayés tout le weekend pour présenter avec passion les métiers qu'ils exercent au quotidien sur le site.

Durant la semaine du 6 au 11 mars 2023, la centrale a participé au job dating de Saint-Vulbas (7 mars), il s'agissait de mise en relation de personnes en recherche d'emploi avec les offres d'emploi disponibles chez EDF et ses partenaires industriels. C'est vraiment sur la chaîne du métier du nucléaire où ils font feu de tout bois pour convaincre au maximum de les rejoindre et de participer à l'aventure.

ICEDA (Installation de Conditionnement et Installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Activés) (Cf. page 70):

Pour rappel, ICEDA est une installation qui permet de réceptionner, de conditionner et d'entreposer des déchets activés. Ce ne sont donc pas des combustibles, mais essentiellement des déchets métalliques qui viennent des centrales en déconstruction. « Entreposer » ne signifie pas « stocker », l'entreposage est temporaire et le stockage est définitif. ICEDA est par conséquent une installation d'entreposage de déchets activés et de déchets de construction dont la vocation est d'être stocké définitivement à CIGEO lorsqu'il sera opérationnel (*dans les années 2030*).

Aujourd'hui, dans le hall de réception, il y a six containers R73 (*Cf. photo*), ce sont des déchets courts. Les déchets longs sont dans des emballages bien plus grands, ils sont notamment ceux qui sont utilisés pour évacuer le combustible à l'arrêt. Dans les halls d'entreposage qui correspondent à la fin du processus d'entreposage avant évacuation pour stockage définitif, il y a aujourd'hui 18 colis entreposés, dont :

- 16 sont issus de la centrale de Chooz : Chooz A est la première centrale de technologie REP (*Réacteur à Eau Pressurisée*) qui est utilisée à Bugey sur les 56 réacteurs actuellement en exploitation. C'est donc important puisque c'est un démonstrateur des capacités à déconstruire,
- 1 issu de la centrale de Fessenheim : centrale aujourd'hui en déconstruction,
- 1 colis factice en vue de démontrer que le processus fonctionne. Ce colis a donc suivi toute la procédure, comme s'il était réellement issu d'une centrale en déconstruction. Ce dernier finira comme les autres à CIGEO, et ce, même s'il n'y a rien de radioactif.

ICEDA débute certes lentement, mais répond toujours présent pour les colis de déchets activés qui lui parviennent.

Déconstruction de Bugey 1 (Cf. page 71) :

Ils sont actuellement dans la phase de démolition des ouvrages conventionnels (salle des machines et bâtiments des locaux électriques). L'objectif à terme est de n'avoir plus que la nef pile, c'est-à-dire l'équivalent du bâtiment réacteur qui est bien plus massif puisqu'il fait plus de 50 mètres de hauteur et des murs en béton de plus de 8 mètres d'épaisseur. Dans la nef pile, il y a autant de béton que dans la moitié des ponts de Millau et autant de ferraille que dans la tour Eiffel, c'est donc une très grosse structure. Le défi est de déconstruire tout ce qui était conventionnel autour de la nef pile avant de la mettre en configuration de sécurité et avant les opérations de démantèlement de toute la partie « enceinte de confinement » et « réacteur ».

Il en a terminé avec sa présentation et souligne le réel tropisme sur l'emploi, la compétence et les ressources dont la filière a besoin. C'est un sujet majeur pour EDF et ses filières. Il est important d'avoir en tête que la filière du nucléaire est une filière d'avenir, déjà pour le grand carénage qui est en cours, pour l'exploitation des réacteurs actuels et pourquoi pas pour un programme de EPR 2 demain à Bugey ou ailleurs.

Questions/Réponses

M. Alain BOURNAT pense que pour la formation, il faudrait revenir à ce qui se faisait il y a 20 ou 30 ans, c'est-à-dire à des écoles internes qui forment aux métiers du nucléaire. Selon lui, le parc nucléaire s'est fait aussi avec ces gens-là, notamment pour les métiers d'exploitants EDF. Il émet une inquiétude concernant le fait qu'ils doivent investir beaucoup dans l'entreprise. Il rappelle à ce titre que cette année, il y a 17 milliards de pertes supplémentaires. Il s'adresse aux élus ainsi qu'aux représentants de l'État et souligne qu'il faut sortir de ce marché européen de l'électricité, il faut sortir de l'arène. Il n'est pas question de donner aux autres le bénéfice des investissements de la France dans le nucléaire. Beaucoup de pays ont fait le choix de ne pas entrer dans le nucléaire ou d'en sortir, ils n'ont donc pas les inconvénients, mais ils profitent aujourd'hui de ce que fait la France. En effet, aujourd'hui, la France vend à ses concurrents une électricité peu chère, en dessous du prix réel d'EDF. C'est pour cette raison qu'il pense qu'il faut revenir aux réels coûts d'EDF, qu'il faut laisser cette entreprise vivre avec son électricité vendue à prix raisonnable pour les Français, et ce, sans enrichir les Allemands par exemple qui envoient de l'électricité très carbonée (charbon ou gaz). Si cette décision n'avait pas été prise, EDF n'en serait pas là. Il faut donc revenir selon lui en arrière.

M. Joël GUERRY a une première question qui s'adresse à Monsieur BOYER et fera ensuite une intervention sur un autre sujet d'actualité. Il a remarqué que pour ICEDA, il y avait un colis venant de Fessenheim, mais à sa connaissance, l'arrêté d'autorisation ne prévoit pas d'accueillir Fessenheim à ICEDA.

Pierre-Louis BOYER, Directeur de la centrale – EDF répond qu'ICEDA a également des colis de déconstruction, mais aussi des déchets d'exploitation pour désengorger des piscines combustibles.

Une personne d'EDF, indique que concernant ICEDA, effectivement, les déchets de démantèlement ne sont pas dans le décret actuellement, mais ici, il s'agit de déchets d'exploitation qui eux sont couverts par le décret de l'autorisation de création d'ICEDA.

Pierre-Louis BOYER, Directeur de la centrale – EDF, confirme l'exactitude des propos tenus par sa collègue. Le colis de déchets qui a été entreposé dans le hall d'entreposage était un colis de déchets issus des déchets d'exploitation de Fessenheim.

M. Joël GUERRY va aborder l'autre sujet d'actualité. L'IRSN est souvent venue présenter des choses et, par une décision de Monsieur MACRON, sans aucune concertation des responsables des organismes, ils se trouvent dans un projet de suppression de l'IRSN avec une partie qui va fusionner avec l'ASN et une autre partie va être absorbée par le CEA. C'est un sujet pour lequel l'ANCCLI s'est inquiétée et il pense que la CLI du Bugey devrait en faire de même. Il y a actuellement, ici, des syndicats de l'IRSN qui manifestent et font grève afin d'essayer de maintenir leur outil qui permet aussi une certaine indépendance dans les décisions. Cela a certes été voté contre au gouvernement hier, mais ils risquent de ne pas aller jusqu'au bout.

M. SCALZOTTO, va apporter quelques éléments de réponse très rapide sur le sujet. Vous n'ignorez pas que le droit de manifester et de faire grève est un droit constitutionnel. Chacun est ainsi libre d'assumer ses opinions, de faire grève et/ou de manifester. Sur le bien-fondé de la question, il y a des gens qui font des lois et ces dernières s'appliquent. Les représentants au parlement proposent, votent et mettent en œuvre les lois.

M. Joël GUERRY souligne que ce n'est pas encore voté et que c'est un projet en cours. Il pense donc qu'au niveau de la CLI, il est possible d'émettre un vœu de soutien à l'IRSN qui a tout de même rendu service à plusieurs reprises et qui le fait en permanence pour la formation des membres des CLI. En effet, de nombreux séminaires sont organisés par l'IRSN, il y en a eu notamment beaucoup dans le cadre de la préparation de Mediap. Il pense donc qu'il serait bien que la CLI du Bugey apporte son soutien à l'IRSN.

M. Jean-Yves FLOCHON, rappelle qu'il y a quelques jours, ils sont venus en Bureau de la CLI en visio, afin de préparer cette séance et Mr GUERRY n'avait pas jugé bon ce jour-là de soumettre ce point à l'ordre du jour, il pense qu'il aurait été préférable que cela soit ajouté. Puisque ce point n'est pas à l'ordre du jour, il ne va pas proposer à l'assemblée un point à ce sujet. Néanmoins, il entend le questionnement et ils auront l'occasion sans doute d'en rediscuter.

M. GUERRY précise que s'il n'a pas soumis ce point à l'ordre du jour du Bureau, c'est parce que le point n'était pas encore d'actualité.

M. Jean-Yves FLOCHON n'est pas de cet avis.

M. GUERRY assure que cela n'avait pas été ajouté dans le projet de loi qui est en cours.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI souligne qu'il y a déjà eu des réactions sur le plan national sur le sujet. L'ordre du jour étant épuisé, il remercie chacun des membres pour leur présence et la qualité de leurs échanges.

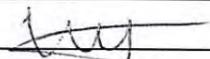
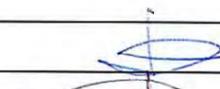
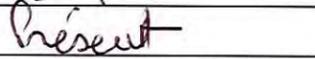
Pierre-Louis BOYER se permet de prendre la parole après le président, car c'est sa dernière CLI puisqu'il quitte le CNPE à la fin du mois. Il sera remplacé par Madame Elvire Charre qui va prendre sa place. Il témoigne ensuite du plaisir qu'il a eu à présenter l'actualité parfois chargée, technique et compliquée de la centrale. Il a participé pendant 7 ans à cette CLI, il pointe toute l'importance que revêt cet organisme. C'est un travail de transparence et d'information, il espère que durant ces sept ans, il a pu apporter tous les éléments dont chacun avait besoin. La CLI est un réel vecteur d'acceptation de l'industrie du nucléaire et aujourd'hui, c'est très important. Il s'excuse enfin auprès du Président d'avoir pris la parole derrière lui.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI, le remercie et lui souhaite une pleine réussite dans les missions qui l'attendent. Il termine en le félicitant pour la promotion qu'il a eue et souhaite une bonne soirée à tous.

ANNEXE :

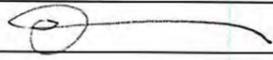
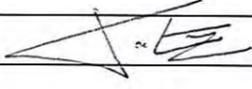
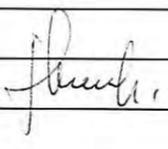
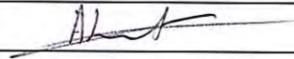
- Scan de la feuille d'émargement

LISTE D'EMARGEMENT - CLI DU 16 MARS 2023

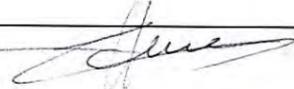
Structure	Nom Prénom	Signature
AMBERIEU-EN-BUGEY	Thierry DEROUBAIX	
AMBUTRIX	Christelle LAGADEC	Excusée
ARANDAS	Lionel MANOS	
BALAN	François FERRETI	Excusé
BELIGNEUX	Jacques PIOT	
BENONCES	Sylvie RIGHETTI	
BETTANT	Marie-Françoise VIGNOLLET	Excusée
BEYNOST	Serge MANCINI	
BLYES	Daniel MARTIN	
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	Bernard PERRET	
BRESSOLLES	Christian GOUVERNEUR	
BRIORD	Patrick BLANC	
CHARNOZ-SUR-AIN	Anne-Laure SINISTRO	
CHATEAU-GAILLARD	Joël BRUNET	
CHATILLON-LA-PALUD	Myriam LOZANO	
CHAZEY-SUR-AIN	Claire ANDRE	
CLEYZIEU	Jean PEYSSON	
CONAND	Grégory PERRET	
CRANS	françoise MORTREUX	
DAGNEUX	Corentin BERTHO	
FARAMANS	Gérard BROCHIER	
JOYEUX	Joël MATHY	
LA BOISSE	Gérard RAPHANEL	
LAGNIEU	André MOINGEON	
LE MONTELLIER	Patrice MARTIN	
LEYMENT	Patrick BEAU <i>BUTZAR COPAC VAV</i>	
LHUIS	Emmanuel GINET	
LOMPNAZ	Christophe MORY	
LOYETTES	Jean-Pierre GAGNE	
MARCHAMP	Jean MARCELLI	
MEXIMIEUX	Frédéric MOSNERON DUPIN	
MONTAGNIEU	Corinne MANDIER	
MONTLUEL	Anne FABIANO	
NIEVROZ	Patrick BATTISTA	
ORDONNAZ	Sylvain GRINAND	
PEROUGES	Paul VERNAY	
PIZAY	Marc GRIMAND	
RIGNIEUX-LE-FRANC	Pierre BOILEAU	
SAINT-DENIS-EN-BUGEY	Pascal COLLIGNON	
SAINTE-CROIX	Jean-Philippe RABATEL	
SAINTE-JULIE	Lionel CHAPPELLAZ	
SAINT-ELOI	Benoît CHAMPAULT	
SAINT-JEAN-DE-NIOST	Beatrice DALMAZ	
SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS	Fabrice VENET	
SAINT-MAURICE-DE-REMENS	Eric GAILLARD	Excusé
SAINT-MAURICE-DE-REMENS	Sylvain LEFAIX	
SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY	Antoine VALERIODI	
SAINT-SORLIN-EN-BUGEY	René DESSERRIERES	
SAINT-VULBAS	Marcel JACQUIN	<i>Présent</i>
SAULT-BRENAZ	Alain TETU	<i>etab</i>
SEILLONNAZ	Frédérique BOREL	
SERRIERES-DE-BRIORD	Thierry LADREYT	

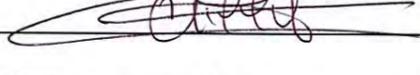
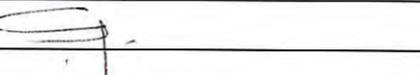
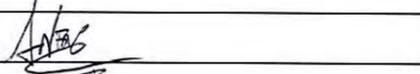
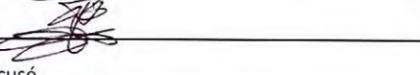
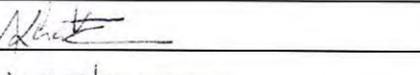
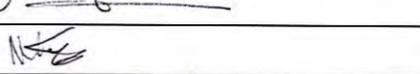
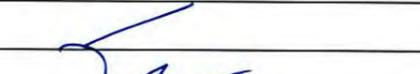
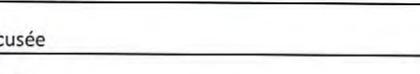
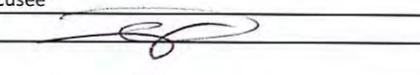
SOUCLIN	Delphine Framinet	Excusée
THIL	Valérie POMMAZ	
TORCIEU	François TAVERNIER	
VAUX-EN-BUGEY	Eric BERGERET	Excusée - <i>Bergeret</i>
VAUX-EN-BUGEY	Françoise RABILLOUD - VEYSSET	
VILLEBOIS	Emilie CHARMET	
VILLETTE-SUR-AIN	Jean-Pierre HUMBERT	
VILLIEU-LOYES-MOLLON	Serge THEBAULT	
ANNOISIN-CHATELANS	Norra CHEBBI	
ANTHON	Jean-Luc CLAVEL	<i>[Signature]</i>
BOURGOIN-JALLIEU	Alain BATILLOT	
BOUVESSE-QUIRIEU	Jean-Claude CHAMPIER	
CHAMAGNIEU	Jean-Yves CADO	
CHARETTE	Sergio PUYPE	
CHARVIEU-CHAVAGNEUX	Frédéric CERVERA	<i>[Signature]</i>
CHAVANOZ	Roger DAVRIEUX	
CHOZEAU	Patrick BERTRAND Noël CHAIZE <i>[Signature]</i>	
COURTENAY	Florian ALMA	
CRÉMIEU	Alain MOYNE-BRESSAND	
CREYS-MÉPIEU	Philippe FILLOD	Excusé
DIZIMIEU	Lydie AMEUR	
FRONTONAS	André CHANTIOUX	
GRENAY	Alain CAUQUIL	
HIÈRES-SUR-AMBY	Philippe PSAILA	
JANNEYRIAS	M. LALLAIN Jean-Jacques	
L'ISLE-D'ABEAU	Lucas BOUCHET	
LA VERPILLIÈRE	Patrick MARGIER	
LA-BALME-LESGROTTES	Jean-Pierre BERTHELOT	
LEYRIEU	Jean-Yves BRENIER	
MONTALIEU-VERCIEU	steve FOURNET	
MORAS	Bernard BOURGIER	
MORESTEL	Bernard JARLAUD	
OPTEVOZ	Philippe LANFREY	
PANOSSAS	grégory GIBBONS	
PARMILIEU	Jean-Louis MARTIN	
ARANDON-PASSINS	Marie SANDRIN	Excusée
PONT-DE-CHERUY	Philippe ZUCCARELLO	Excusé
PORCIEU-AMBLAGNIEU	Didier POULAIN	
SAINT-BAUDILLE-DE-LA TOUR	Denis THOLLON	
SAINT-CHEF	Jean-Philippe BAYON	
SAINT-HILAIRE-DE-BRENS	Jean-Pierre THEBAULT	
SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL	Philippe FUSTINONI	
SAINT-QUENTIN FALLAVIER	Henry HOURIEZ	
SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS	Sylvain Kian GRAUSE <i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
SAINT-SAVIN	Christophe DENIS	<i>[Signature]</i>
SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL	Frédérique LUZET	
SALAGNON	Gilbert POMMET	
SATOLAS-ET-BONCE	Emilien Guadaloupe GORCHOT <i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
SERMERIEU	Alexandre BOLLEAU	
SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARIZIEU	Eric LEMOINE	
SOLEYMIEU	Yves GINON	
TIGNIEU-JAMEYZIEU	Gilbert POMMET	
TREPT	Eric MOREL	

VAULX-MILIEU	Dominique BERGER	Excusé
VÉNÉRIEU	Bernard MATHIEU	
VERNAS	Léon-Paul MORGUE	
VERTRIEU	Francis SPTZNER	
VEYSSILIEU	Karim AMEZIANE	
VÉZERONCE-CURTIN	Olivier SALMON	
VIGNIEU	Ana Paula DUMARTEREY	
VILLEFONTAINE	Christian GUETAT	
VILLEMOIRIEU	Monsieur Bracco	
VILLETTE-D'ANTHON	Bruno GINDRE	Bon Dominique LEBA
COLOMBIER-SAUGNIEU	Arnaud CORDIER	
GENAS	Christine CALLAMARD	
JONAGE	Luc LAURENT	
JONS	Isabelle LE GREN	
MEYZIEU	Gérard REVELLIN	
PUSIGNAN	Benoît VELARDO	
SAINT-BONNET-DE-MURE	Cédric LAURENT BENIEREAN Paul PAUL	
SAINT-LAURENT-DE-MURE	Jack CHEVALIER	
Député de l'Isère	Alexis JOLLY	
Député de l'Isère	Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT	
Député de l'Isère	Caroline ABADIE	
Député du Rhône	Sarah TANZILLI	
Député de l'Ain	Romain DAUBIE	
Député de l'Ain	Damien ABAD	
Député de l'Ain	Jérôme BUISSON	
Département du Rhône	christine HERNANDEZ	
Département de l'Isère (Morestel)	Annie POURTIER	
Département de l'Isère (la Verpillière)	Damien MICHALLET	
Département de l'Isère (la Verpillière)	Aurélien VERNAY	
Département de l'Isère	Robert DURANTON	
Département de l'Isère (Ch. -Chavagneux)	Annick MERLE	
Département de l'Ain	Elisabeth LAROCHE	
Département de l'Ain	Caroline TERRIER	
Département de l'Ain	Joël BRUNET	
Département de l'Ain	Charles De La Verpillère	Excusé
Département de l'Ain	Viviane VAUDRAY	
Département de l'Ain	Martine TABOURET	
Département de l'Ain	Jean Yves FLOCHON	
Métropole de Lyon	Philippe GUELPA-BONARO	
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	Jean Louis GUYADER	
Association des Ecologistes pour le Nucléaire	Michel GAY	
	François POIZAT	
Sortir du Nucléaire Bugey	Joël GUERRY	
	Daniel IOSTI	Excusé
Greenpeace	Jacques GELEZ	
	Florence DECRAUX	Remplacé par Victoria
ALEC 01	Daniel FABRE	
	Marie MOISSENET	
Fédération de Chasse de l'Ain	Gérard RAPHANEL	
	gontran bénier	
Comité de vigilance de la Plaine de l'Ain	Albert MARIN	
	Pierre CHRISTIN	
France Nature Environnement - 01	Eric BONNAT	Excusé

FRAPNA 38	Chantal GEHIN	
Ligue Nationale contre le Cancer 01	Docteur Jean BRUHIÈRE	
Ligue Nationale contre le Cancer 38	Claudine AGNIUS-DELORD	
Association Hiéroise pour la Défense de l'Environnement	Bernard GAJNIK	
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Ain	nicolas MANDIC	
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Isère	Hervé BONZI	
ATMO Auvergne Rhône Alpes	Nicolas VIGIER	
ACER	Jean PORTANIER	
LPO	Thierry LENGAGNE	
CFDT	Pascal BERTHE	
	Jurgen de NEVE	
	Raphael RICHARD	
	Rémy LASNET	Excusé
CFTC	Marie-Christine PILLON	
	Hervé GOUILLOUX	
	Philippe JOSSE	
	Christiane CHAULET	
CFE/ CGC	Nicolas LEBRAT	
	Philippe MOREL	
	Gilles MAJORCZYK	
	Cédric RONGER	
CGT	Alain BOURNAT	
	Philippe OSVEPIAN	
	Patrice CECILLON	
	Christophe PAUL	
FO	Dominique CHOUETTE	
	Roger DIAZ	
	Damien ROSSET	
	Christine VERGNE	
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain	Patrice FONTENAT	
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain	Louis GIREAU	Excusé
Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère	Jonathan Barthélemy	
Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble	Jean VAYLET	
Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon	Emmanuel IMBERTON	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain	Pierre GIROD	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Isère	Philippe TIERSEN	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône	Alain AUDOUARD	
Chambre d'Agriculture de l'Ain	Sandie MARTHOU	
Chambre d'Agriculture de l'Isère	Jean-Claude DARLET	
Chambre d'Agriculture du Rhône	Gérard BAZIN	
Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain	Hugues DEREGNAUCOURT	CNE RAFFAÏN 
Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère	André BENKEMOUN	
Département de l'Ain		
Département de l'Isère	Severine BATTIN	
Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain	Emilie BROT	
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	Thierry COLIN	
Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ain		
Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire	Axelle PORTIER	Excusé
Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse	Frédérique LABRO-GOUBY	
Hôpital privé d'Ambérieu en Bugey	Karine GIROUDON	
Ordre des Médecins	Dr Jacques Baradel	Excusé
Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens	Jean-Luc LEPETIT	
Association Syndicale des Irrigants de l'Ain	Fabien THOMAZET	

Dépt du Rhône

Christine Hernandez 

Société Française d'Energie Nucléaire	Xavier URSAT <i>Th. URSAT</i>	
IFARE	Marc CHILLET	
FDSEA 01	Adrien BOURLEZ	
Canton de Genève - NRBC	Oliver PERIC	
Office Fédéral de la Protection des populations - CENAL	Gerald SCHARDING	
Office Fédéral de l'Energie	Ralf STRAUB	
Sortir du Nucléaire Suisse	Philippe de Rougemont	
EDF Bugey	Pierre-Louis BOYER	
EDF Bugey	Laurence POUSSEL	
EDF Bugey	Emmanuelle VALEMBOIS	
EDF Bugey	Cécile MACHET	
EDF Bugey	Sylvie JEGOU	
EDF Bugey	Anthony DOMAIGNE	
Préfecture de l'Ain	Cécile BIGOT - DEKEYZER	
Préfecture de l'Ain	Préfecture de l'Ain	
Préfecture de l'Ain	Pierre-Antoine ARVERS	
Sous-Préfecture de Belley	yannick scalzotto	
ASN	Richard Escoffier	Excusé
ASN	Nour Khater	
ASN	Cyril BERNARDE Elodie COUVAT	
ASN	Cathy DAY	
IONISOS	Christoph HERKENS	
IONISOS	Thomas LEROY	
IONISOS	Aurélien GUILLOUX	
Agence Régionale de Santé	Catherine Malbos	Excusée
Sous-Préfecture de la Tour du Pin	Caroline GADOU	Excusée
ECIA	Sébastien DOUCET	

EDF BUGEY
EDF Bugey
EDF Bugey.
EDF Bugey
Agence Aléthura
EDF Bugey

Ionisos
Ionisos
ANUEL Maxime

Florian CHARMAX
Emmanuelle WOMBEE
COSTE-ALBERT Baben
Anne BRACQ
Ch. DARSBÆK
S. GRINEAU
J. JUNG
C. CAIX
Aimpact



